

Pré-étude Agricole – Projet de déviation routière de Bren



LE DÉPARTEMENT

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME

TERRES d'**a**VENIR

Décembre 2019

Projet de déviation routière de Bren



SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CADRAGE.....	p. 4
II. ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE SUR LE PERIMETRE.....	p. 7
III. IMPACTS DES DIFFERENTES VARIANTES ET COMPARAISON..	p.20
IV. INDEMNISATIONS ET MESURES DE COMPENSATION.....	p.60
V. SUITE A DONNER.....	p.61

ANNEXES

- Glossaire
- Cartes et tableaux de synthèse en format A3



I. ELEMENTS DE CADRAGE 1/3

Contexte / Objectifs

- Le Conseil Départemental de la Drôme (CD26) est maître d'ouvrage pour le projet de déviation de Bren, en lien avec le 1/2 échangeur autoroutier prévu à St Barthélémy de Vals
- Un périmètre d'étude a été défini avec 6 variantes possibles
- Le CD26 a sollicité la CA26 pour la réalisation d'une pré-etude agricole pour la prise en compte des enjeux agricoles

Objectifs de la prestation :

- Réaliser un **état des lieux de l'agriculture** sur le périmètre
- Préciser les **différents impacts possibles** selon les variantes
- **Aider à la décision** du CD26 et de la commune de Bren dans le choix de la variante retenue, **en prenant en compte les enjeux agricoles**



I. ELEMENTS DE CADRAGE 2/3

Méthodologie / Choix pour la restitution

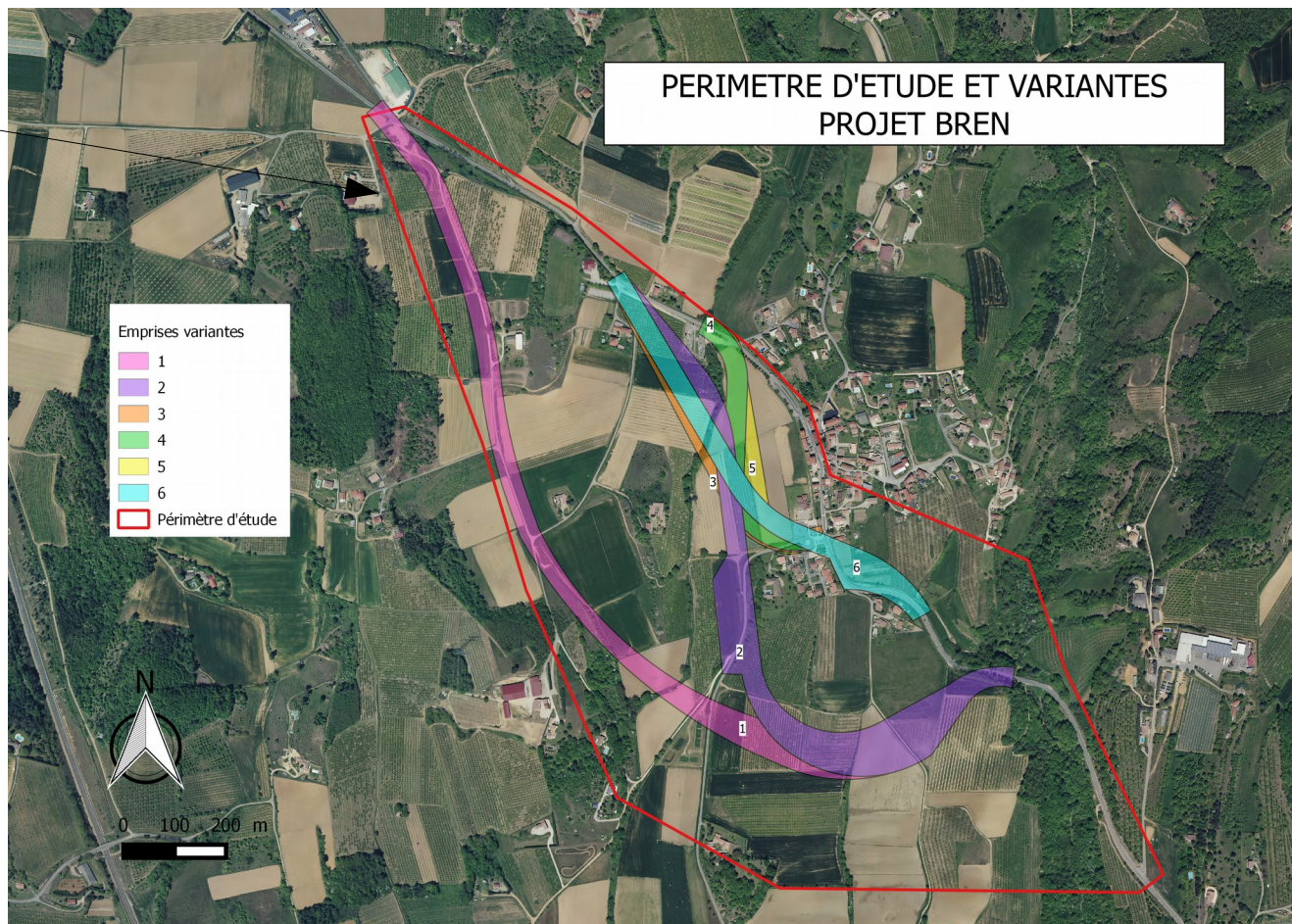
- Notre travail porte sur une **pré-étude agricole** sur le périmètre de projet et les variantes communiquées par le CD26 : c'est pourquoi les **impacts individuels** (fonciers/économiques) n'ont **pas été abordés**
- Les **délais de réalisations courts** demandés pour la réalisation, nous ont amené à concentrer notre intervention sur la période du 15 nov au 15 déc., et une adaptation de notre méthode de travail
- Nous avons mobilisé les **données RPG** (Pac 2017) pour la base cartographique, et apporté des compléments avec une rencontre **agriculteurs et élus référents** de la commune
- Notre choix pour le livrable est de privilégier les **cartes** et le **format .ppt** pour la présentation

Agriculteurs et élus référents : Christophe Lamotte / Alain Figuet (CM) / J. Max Reynaud (CM) / Michel Meille (CM) / Serge Debie (Maire)

I. ELEMENTS DE CADRAGE 3/3

Périmètre et variantes

Surface calculée
= 107 ha
(dont 63 ha
agricoles)



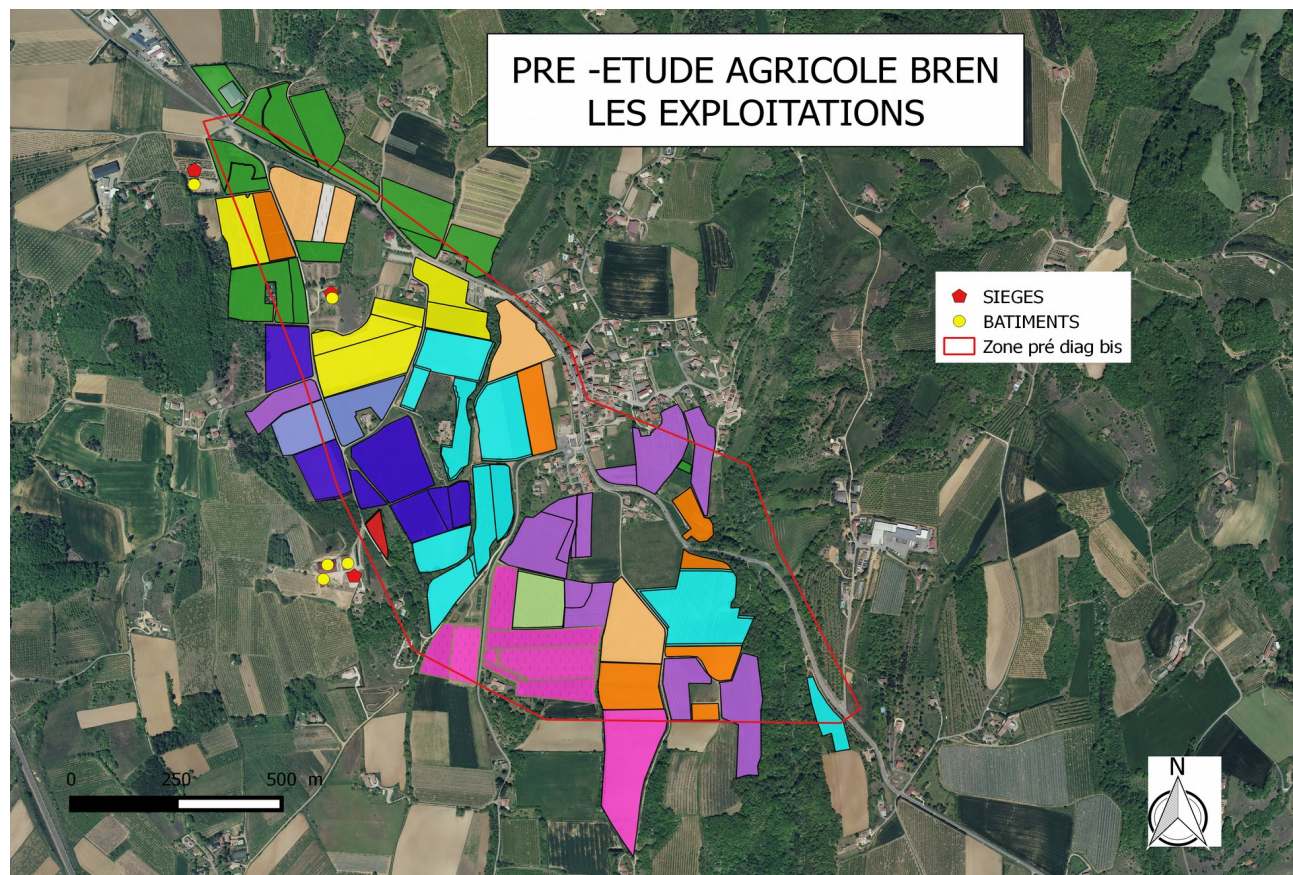
II. ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE SUR LE PERIMETRE



1. Le parcellaire des exploitations et localisation des sièges et bâtiments
2. Le statut des exploitants
3. L'occupation du sol et signes officiels de qualité
4. L'irrigation
5. La qualité des sols
6. L'accès aux parcelles
7. Dynamique des systèmes d'exploitation et perspectives de succession
8. Les équipements et projets

1. Le parcellaire des exploitations et localisation des sièges et bâtiments 1/2

- 13 exploitations cultivent des parcelles dans le périmètre d'étude
- 1 siège d'exploitation avec 1 bâtiment dans le périmètre
- 2 sièges en limite extérieure du périmètre avec 4 bâtiments





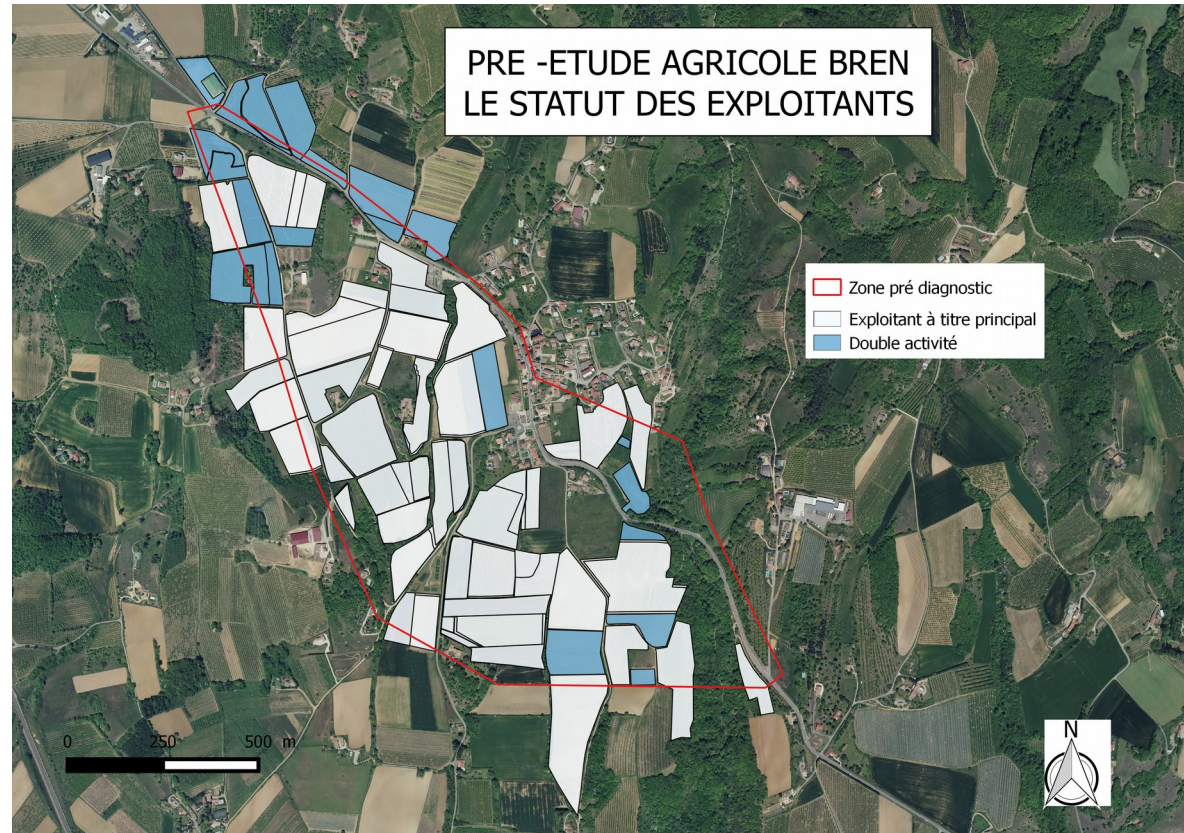
1. Le parcellaire des exploitations et localisation des sièges et bâtiments 2/2

LISTE DES EXPLOITANTS

-  026007676 - EARL LES RAMIERS - Denis MEILLE
-  026007679 - EARL DE LA ROCHE - Philippe GREVE
-  026007681 - EARL LES VERGERS DU PUIITS - Yvbes et Anne GELUS
-  026008580 - Richard IZIER
-  026013141 - Laurent PEROLLIER
-  026014376 - EARL DE COURIOL - J. Marc CHOTAN
-  026017306 - Stéphane COUX
-  026017568 - EARL DES PINEDES - Gilles MONTEIL
-  026018283 - J. Philippe REYNAUD
-  026019369 - EARL FIGUET - Alain et Ludovic FIGUET
-  026019714 - EARL LES HOLSTEINS DU PLATEAU - Sylvain NOIR
-  026021186 - SCEA AMBARD Pascal
-  026021467 - SCEA LE SOLEIL DES COLLINES - Christophe LAMOTTE

2. Le statut des exploitants

- Les formes juridiques des exploitations du périmètre sont 4 individuelles, 7 EARL, et 2 SCEA
- Ces 13 structures d'exploitation représentent un **total de 16 chefs d'exploitations**
- La presque totalité des chefs d'exploitations exercent à titre exclusif, en dehors de 2 exploitants qui ont une autre activité en parallèle de leur exploitation
- Il s'agit d'une activité d'entrepreneur de travaux agricoles pour l'un. Dans l'autre situation l'exploitant a développé un commerce de fruits et légumes
- Les **exploitants à titre exclusif** cultivent **52,5ha (83,5 % des surfaces)**, contre 10,45ha (16,5%) pour ceux avec une autre activité
- A noter l'absence de parcelles de subsistance mises en valeur par des retraités



3. L'occupation du sol et signes officiels de qualité 1/2



- Les **productions spécialisées** à forte valeur ajoutée sont un **marqueur de l'agriculture** du périmètre d'étude
- Elles représentent **+ de 65 % des surfaces** (près de 41ha) avec **l'arboriculture, les noyers, la vigne, les légumes, et les fraises**.

- Les **fruits à noyaux** (abricotiers principalement) et **les noix** occupent **30ha** soit près de **48 % des surfaces** du périmètre

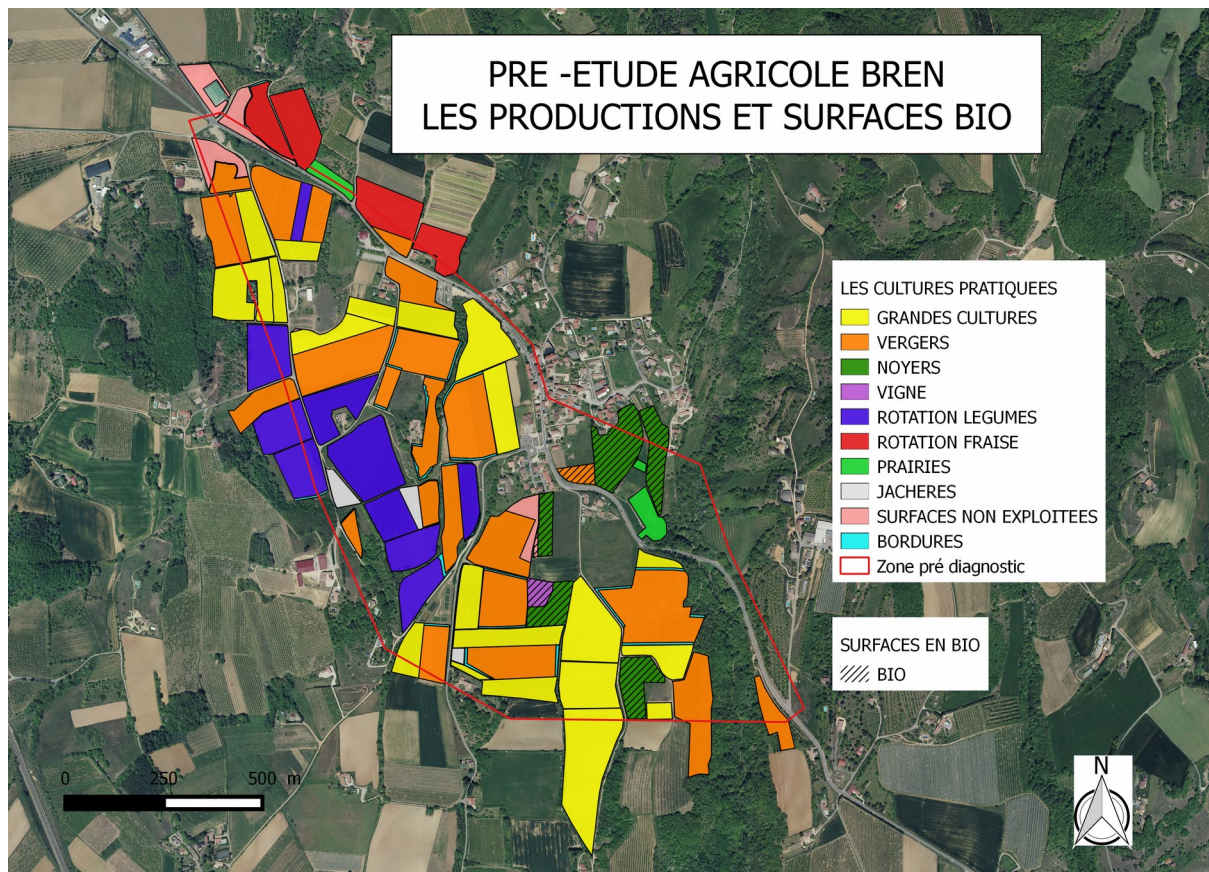
- Nous avons considéré en **rotation légumes et fraises** des surfaces où la production de légumes est régulièrement pratiquée en rotation, avec des céréales (PDT délicates-salades) – environ **10ha**, et près de **16,5 % des surfaces**

- A noter la **très forte technicité** dans la conduite des vergers, dans les choix variétaux, système d'irrigation, protection filets.

- Le reste des surfaces est valorisé en grandes cultures, prairies, jachères, ou non exploitées souvent en attente de replantation de vergers



Une exploitation a contractualisé des **surfaces en production biologique** (noix principalement, cerisiers, et vigne). Les surfaces concernées sont de **5,3ha (8,5 % du total)**

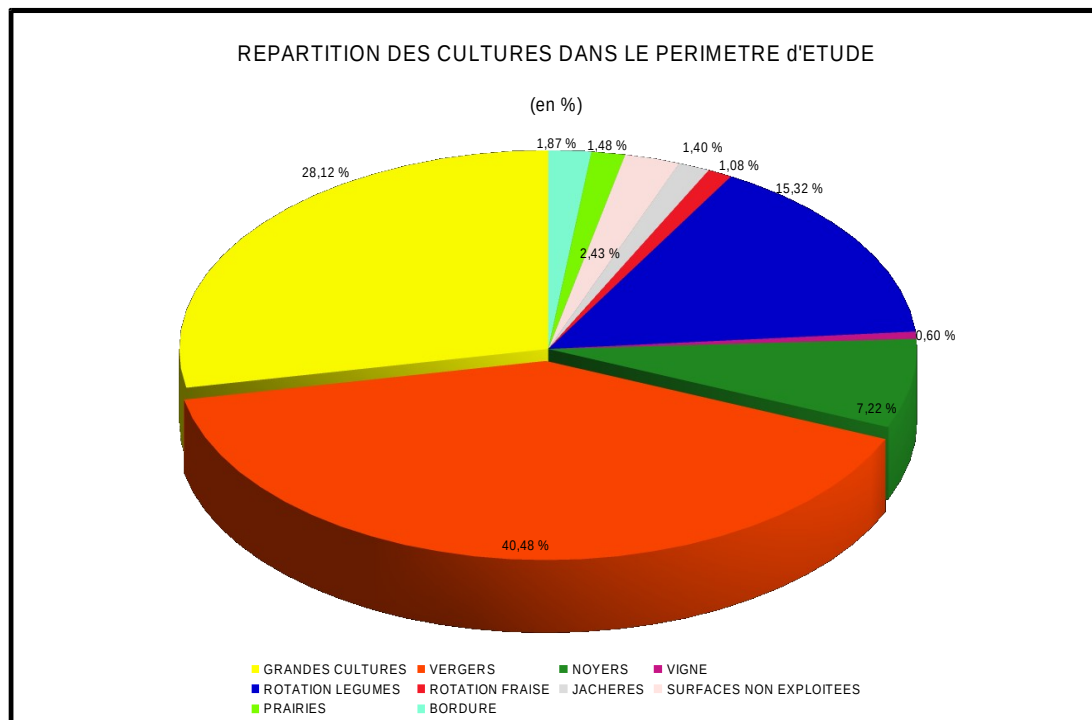


3. L'occupation du sol et signes officiels de qualité 2/2



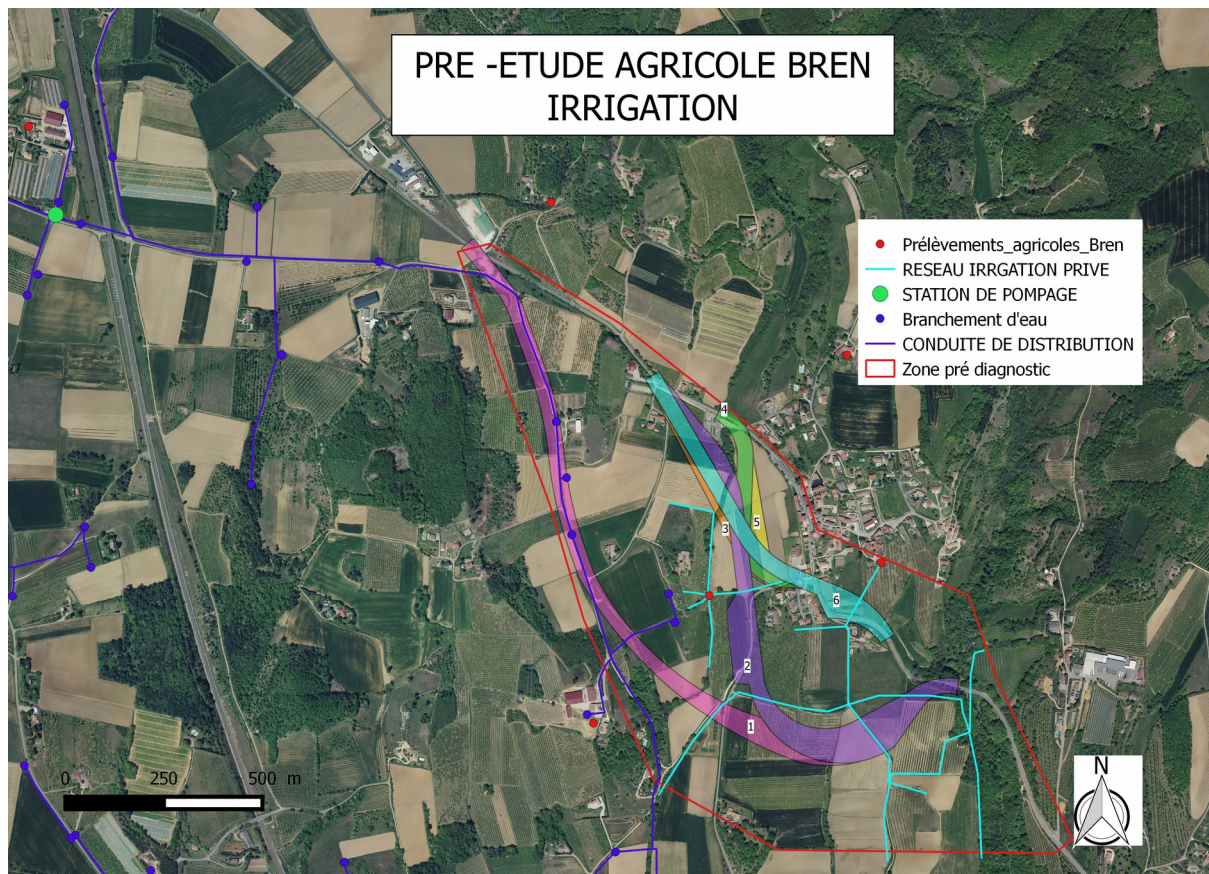
Chiffres calculés sur les parcelles dans le périmètre

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	17,71	28,12 %
VERGERS	25,5	40,48 %
NOYERS	4,55	7,22 %
VIGNE	0,38	0,60 %
ROTATION LEGUMES	9,65	15,32 %
ROTATION FRAISE	0,68	1,08 %
JACHERES	0,88	1,40 %
SURFACES NON EXPLOITEES	1,53	2,43 %
PRAIRIES	0,93	1,48 %
BORDURE	1,18	1,87 %
TOTAL	62,99	100,00 %



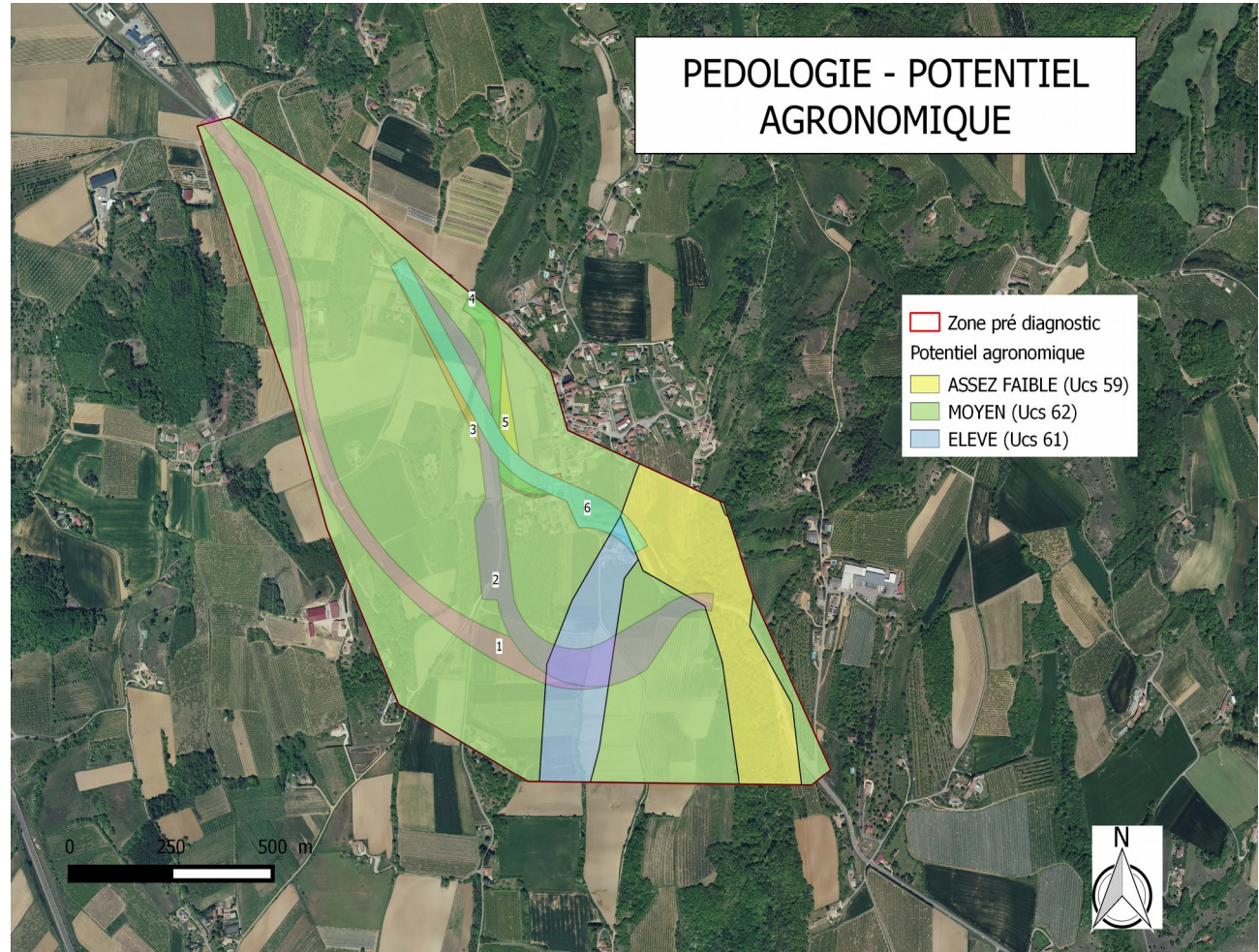
4. L'irrigation

- Le périmètre d'étude peut être considéré **en totalité irrigable**
- En effet, le **réseau du SID** (Syndicat d'Irrigation Drômois) longe le périmètre d'étude sur sa partie Ouest avec de nombreuses « bouches » pour les branchements d'eau
- D'autre part 2 exploitants ont développé des réseaux, à partir de **forages privés**, sur les parties centre et sud du périmètre (dont 2 forages sur le périmètre)
- La présence de l'irrigation permet les cultures spécialisées du territoire, en assurant la **sécurisation des rendements**, mais aussi la **qualité de la production**
- D'autre part, l'irrigation permet de corriger les sols à plus faible réserve utile en eau, pour la mise en valeur de certaines productions spécialisées



5. La qualité des sols 1/2

- Les sols sur le périmètre d'étude se sont développés essentiellement sur un **substrat mollassique**
- Nous rencontrons **3 grands types de sols** avec des **potentiels agronomiques** d'assez **faibles à élevés**
- La **majorité des surfaces** du périmètre sont des sols sableux avec un **potentiel agronomique moyen**.
- Ils sont particulièrement **adaptés à la production de légumes et l'arboriculture**, avec la présence de l'irrigation
- Cependant on retrouve sur la partie plus au sud une franche de **sols limon argileux à fort potentiel**, mais plus difficiles à travailler
- De même sur la partie Est du périmètre, présence de **sols sableux et peu profonds**, à moindres potentiels



5. La qualité des sols 2/2

Potentialités agronomiques

UCS	Nom	Potentiel agronomique	Réserve en eau	Phénomènes d'hydromorphie
59	Sols sableux, peu profonds, calcaires à décarbonatés en surface sur molasse	assez faible	faible	aucun
61	Sols limono-argileux, profonds, calcaires, à hydromorphie localisée sur marnes	élevé	élevée	localisé
62	Sols sableux, faiblement lessivés, plus ou moins profonds, calcaires à décarbonatés en surface sur molasse	moyen	faible	aucune

Cultures et potentialité des sols

Sols sableux sains (UCS 59, 62)

Potentiel qui reste limité par la texture sableuse (de de réserve en eau et éléments minéraux)

Très bons supports notamment pour les cultures légumières.

Grandes cultures et arboriculture également possibles.

MAIS irrigation indispensable.

Sans irrigation, ces sols sont peu productifs → prairies extensives ou céréales

Sols argileux et hydromorphes (UCS 61)

Sols à haut potentiel mais difficiles à travailler

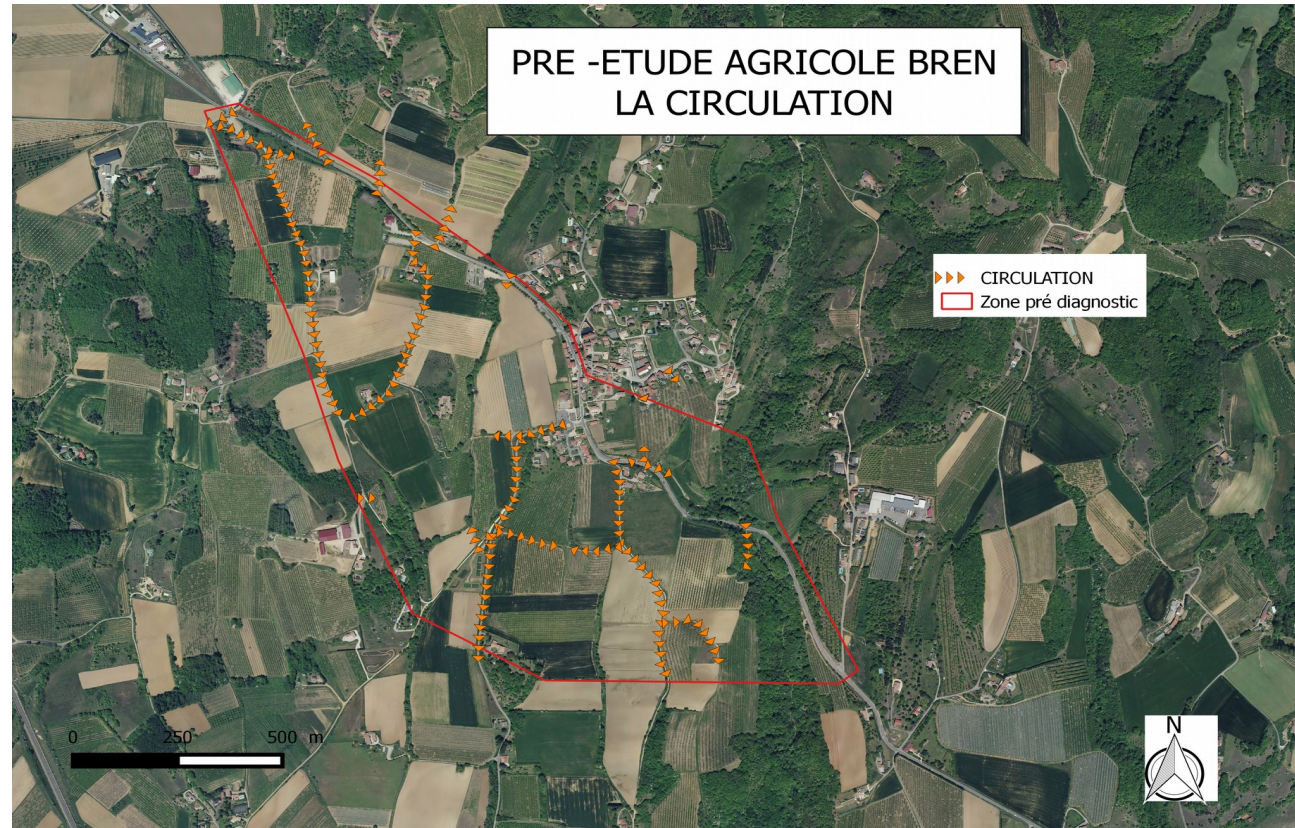
Excès d'eau temporaires pouvant être préjudiciables à certaines cultures

Adaptés aux grandes cultures.

Arboriculture : adapter les espèces et les porte-greffe au contexte argileux et hydromorphe.

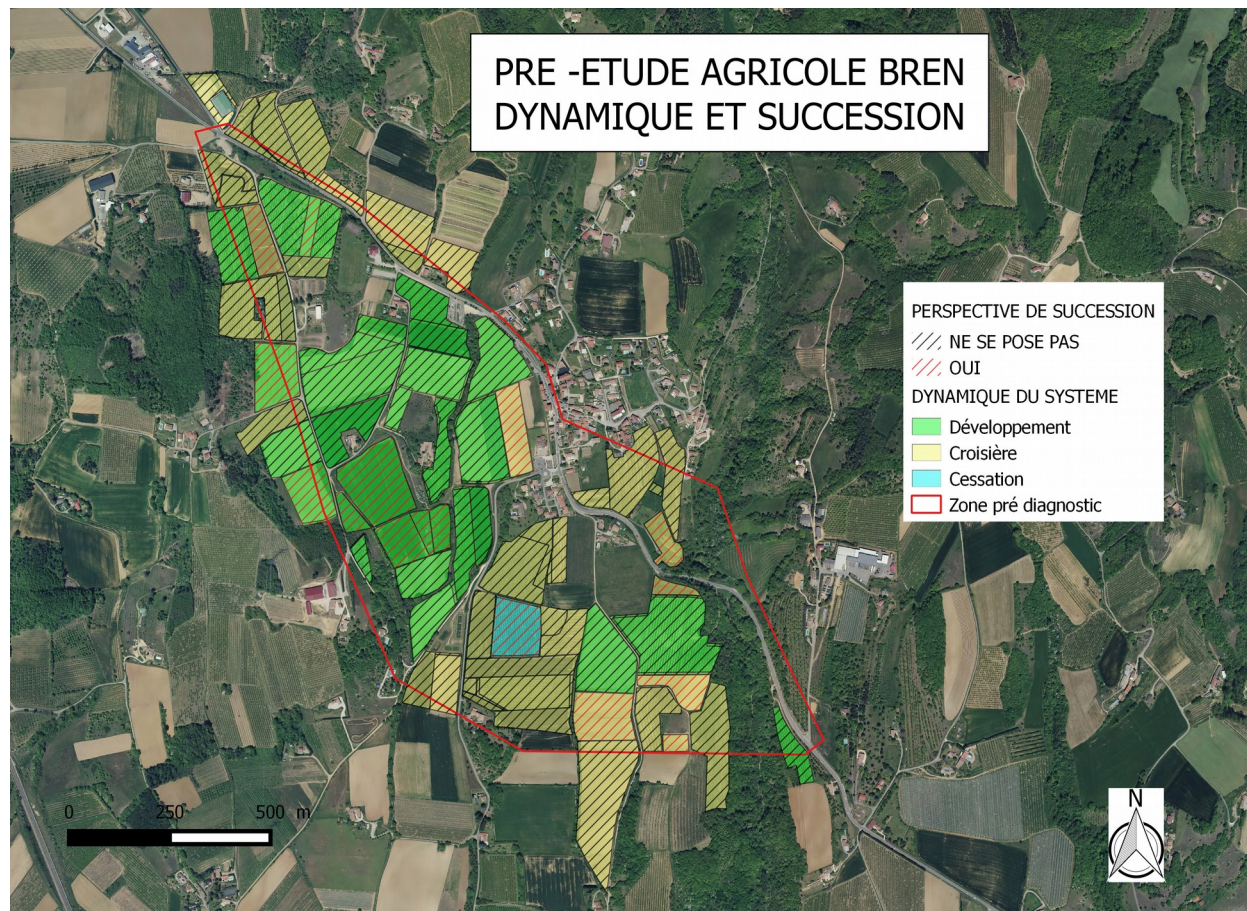
6. L'accès aux parcelles

- L'accès aux parcelles du périmètre d'étude se fait dans la situation actuelle principalement à partir de la route départementale, et la voirie communale
- Nous avons représenté les principaux axes et sens de circulation pour l'accès aux parcelles
- La mise en place du projet de déviation routière devra **prévoir le rétablissement des accès**, et prendre en compte les possibles temps d'**allongement des temps de parcours**



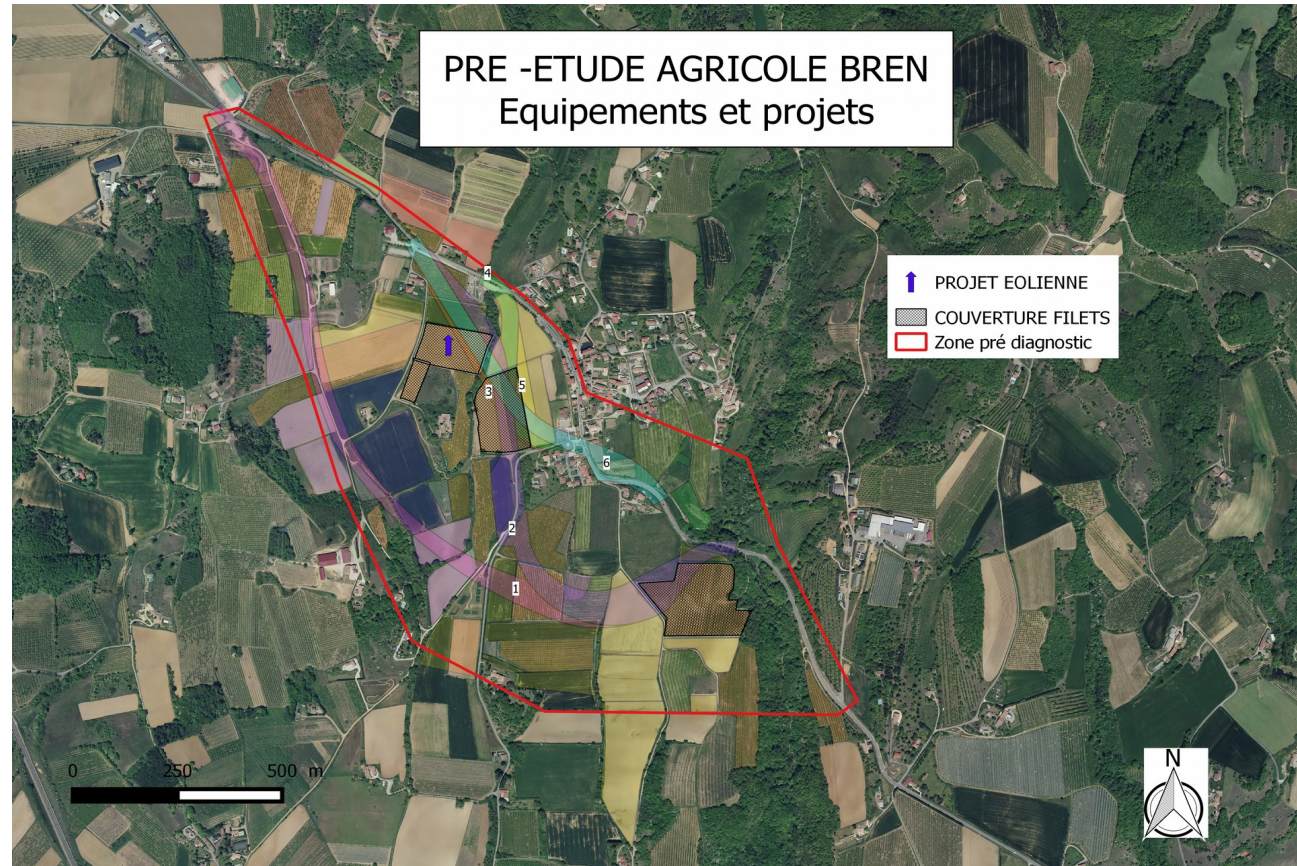
7. Dynamique des systèmes et perspectives de succession

- Le périmètre d'étude se caractérise par **une agriculture** et des **exploitations dynamiques**
- **7 exploitations** sont qualifiées en **développement** avec des chefs d'exploitation plus jeunes. Elles représentent 34,8ha, et 55,3 % des surfaces.
- **4 structures** sont en **rythme de croisière** avec des investissements plus limités (26,5ha et 42,1% des surfaces)
- **1 exploitation** est en **perspective de cessation** (1,6ha et 2,6 % des surfaces) mais avec une reprise prévue par le fils déjà installé
- Pour les structures dont le départ à la retraite du chef d'exploitation est prévue, **toutes ont une solution de reprise familiale**
- Pour les autres, le problème de la succession ne se pose pas compte tenu de l'âge du chef d'exploitation



8. Les équipements et projets

- Nous avons évoqué la très forte technicité des producteurs dans la conduite de leurs cultures
- A ce titre un exploitant a couvert ses vergers d'abricotiers avec des filets anti-grêle, pour une surface de 7,4ha (structure poteaux + filets)
- Le même exploitant a évolué lors de la plantation du verger vers une solution d'arrosage « goutte à goutte enterré »
- Un projet d'implantation d'une éolienne pour lutter contre le gel est prévu à proximité immédiate de certaines variantes de tracé proposées



Etat des lieux de l'agriculture sur le périmètre

- A retenir -



- Une **véritable entité agricole de 63 ha** sur le périmètre d'étude, favorisée par un relief relativement plat et la présence de l'irrigation
- Des exploitations agricoles très majoritairement en développement ou en croisière, sans difficultés de transmission ou de reprise
- Un total de **13 structures d'exploitations** (16 exploitants au total), sont 2 doubles actifs et un seul siège d'exploitation dans la zone d'étude
- Un **potentiel agronomique des sols globalement moyen** (en dehors d'une franche à potentiel plus élevée au Sud et plus faible au Sud Est), mais avec une **texture particulièrement adaptée à la production de fruits et noyaux et légumes**
- Les **productions spécialisées** (fruits, noix, fraises, légumes) **sont un véritable marqueur de ce territoire avec 65 % des surfaces** concernées (dont 50 % pour les vergers et noix)
- Ces dernières permettent d'assurer une bonne rentabilité et participent à l'équilibre des systèmes d'exploitation
- Des surfaces valorisées en **production biologique pour 8,5 % du total** (1 exploitation) , en noyers, cerisiers, et vigne
- La **quasi totalité des surfaces irriguables**, à partir d'un réseau du Sid, mais aussi de réseaux privés avec des forages ; l'irrigation est indispensable à la conduite des productions spécialisées
- Une **agriculture très dynamique et technique** illustrée par les techniques de conduites des cultures : filets de protection anti-grêle – système d'irrigation enterré – évolution variétale ...)
- Une circulation agricole pour l'accès aux différentes parcelles principalement à partir de la D122

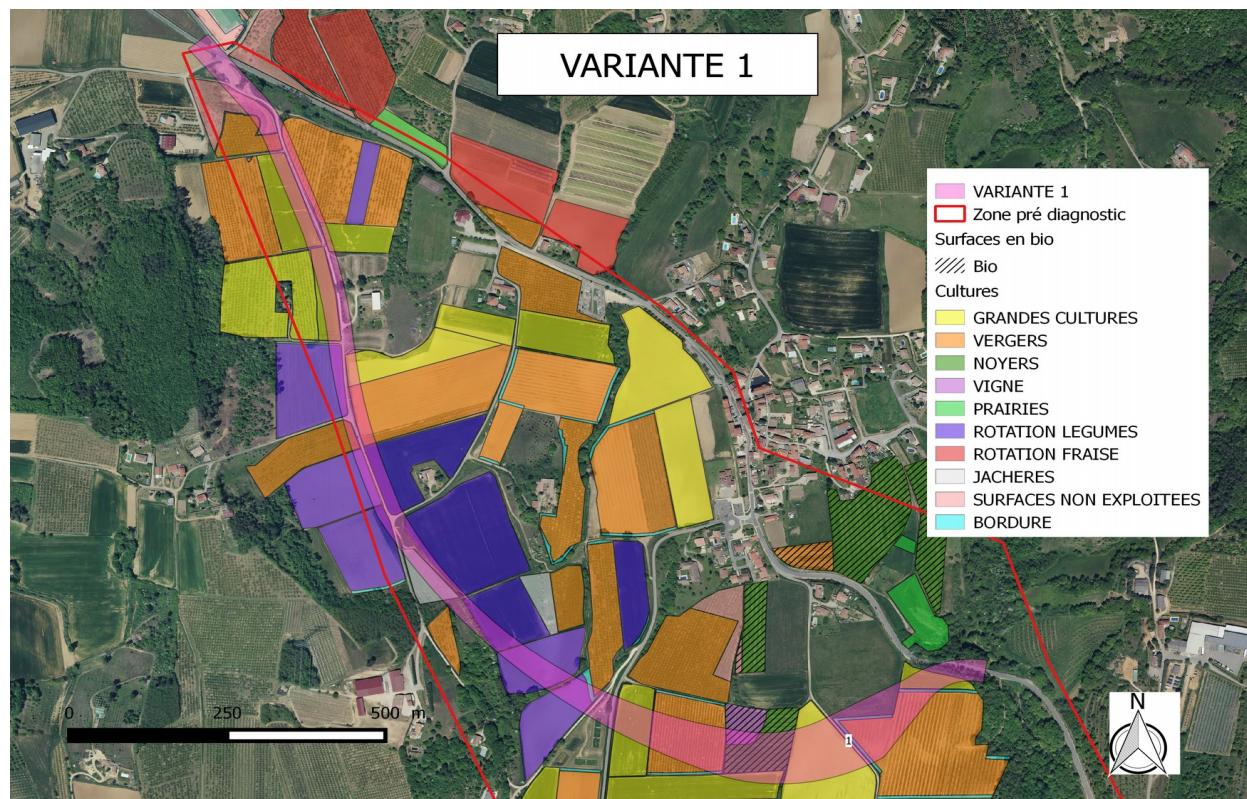


III. IMPACTS DES DIFFÉRENTES VARIANTES ET COMPARAISON

1. Détail des différentes variantes projets (Zooms)
2. Approche de chiffrage
3. Analyse qualitative
4. Synthèse comparée des impacts

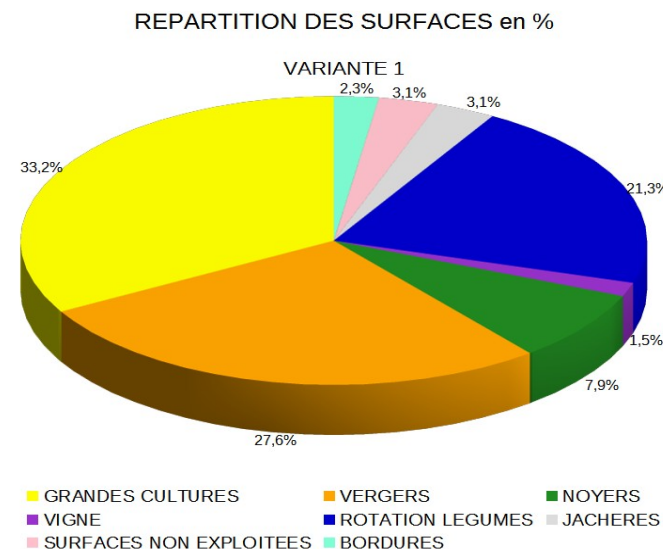
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 1** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	10,4
SURFACE AGRICOLE (ha)	7,8
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	11
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	30



1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 1** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	2,59	33,2%
VERGERS	2,15	27,6%
NOYERS	0,62	7,9%
VIGNE	0,12	1,5%
ROTATION LEGUMES	1,66	21,3%
JACHERES	0,24	3,1%
SURFACES NON EXPLOITEES	0,24	3,1%
BORDURES	0,18	2,3%
TOTAL	7,8	100,00 %



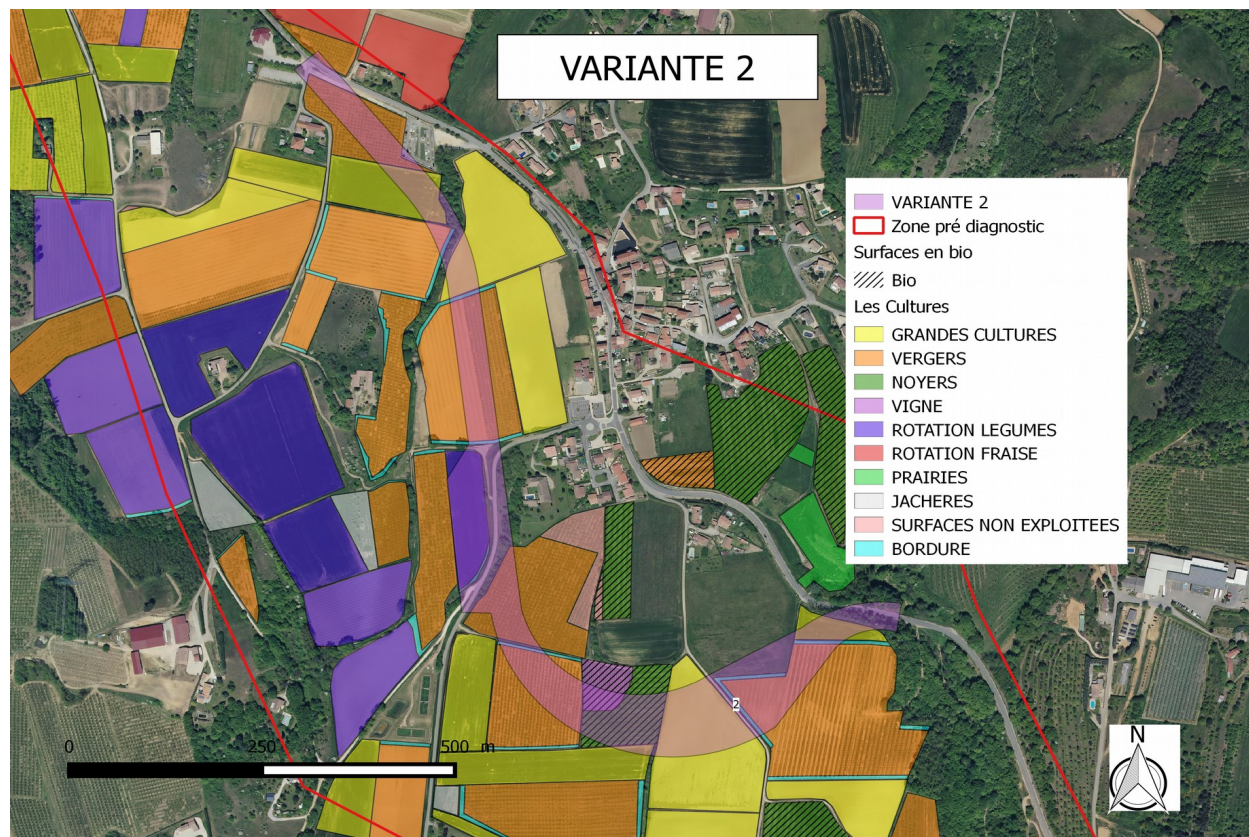
Production biologique



EXPLOITANT	CULTURES	SURFACES
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	VIGNE	0,12
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	NOYERS	0,62
TOTAL		0,74

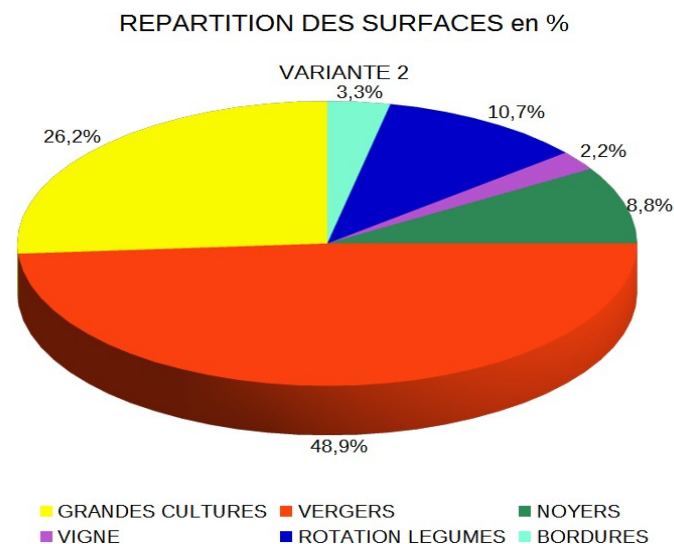
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 2** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	8,3
SURFACE AGRICOLE (ha)	6,7
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	8
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	16



1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 2** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	1,76	26,2%
VERGERS	3,29	48,9%
NOYERS	0,59	8,8%
VIGNE	0,15	2,2%
ROTATION LEGUMES	0,72	10,7%
BORDURES	0,22	3,3%
TOTAL	6,73	100,0%



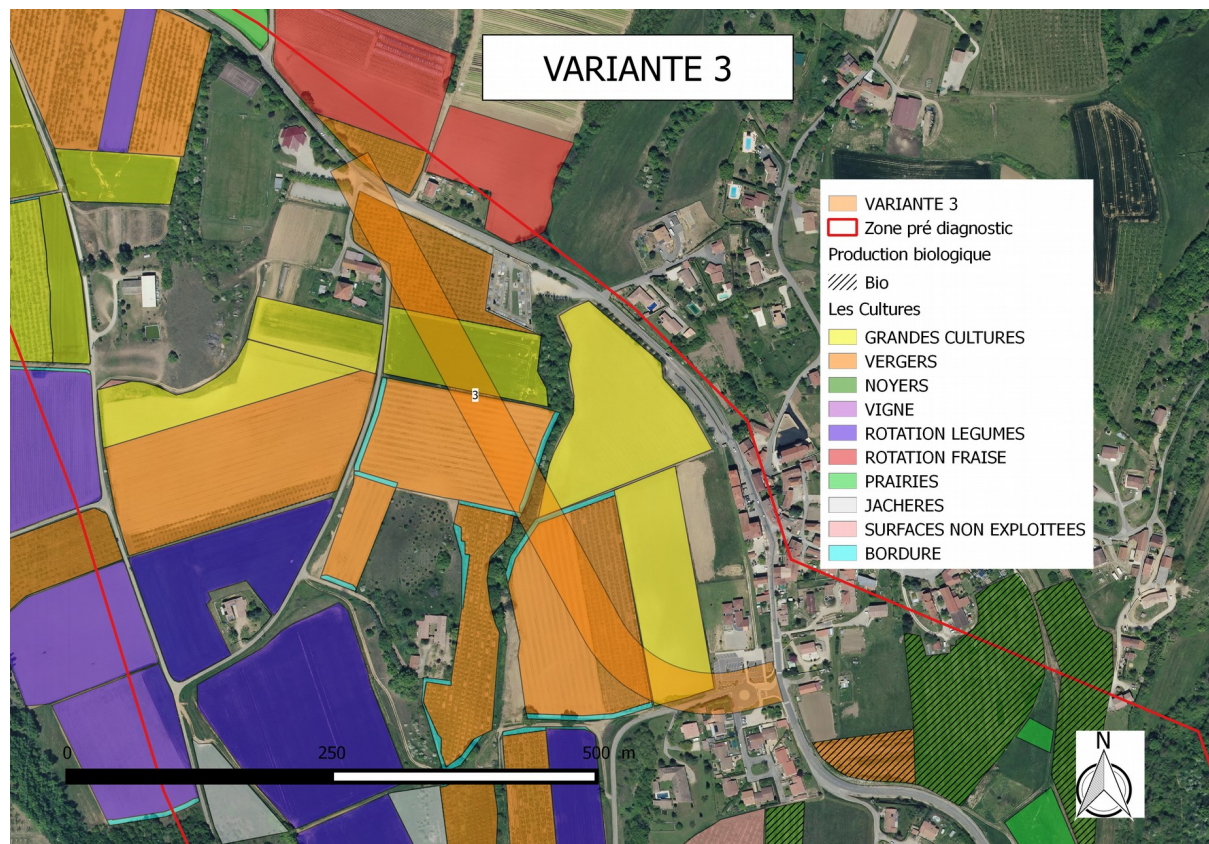
Production biologique



EXPLOITANT	CULTURES	SURFACES
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	VIGNE	0,15
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	NOYERS	0,59
TOTAL		0,74

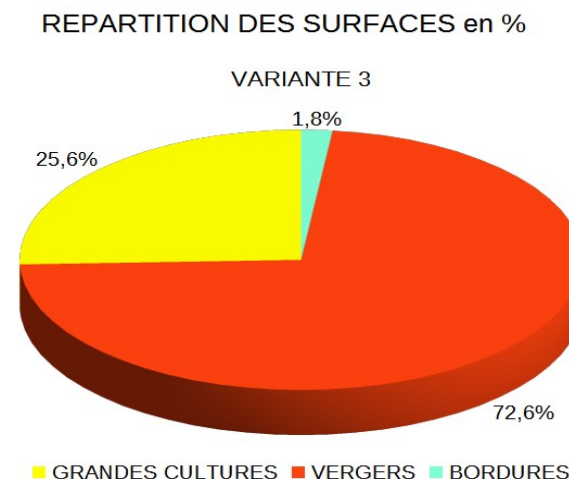
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 3** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	2,8
SURFACE AGRICOLE (ha)	2,2
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	5
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	7



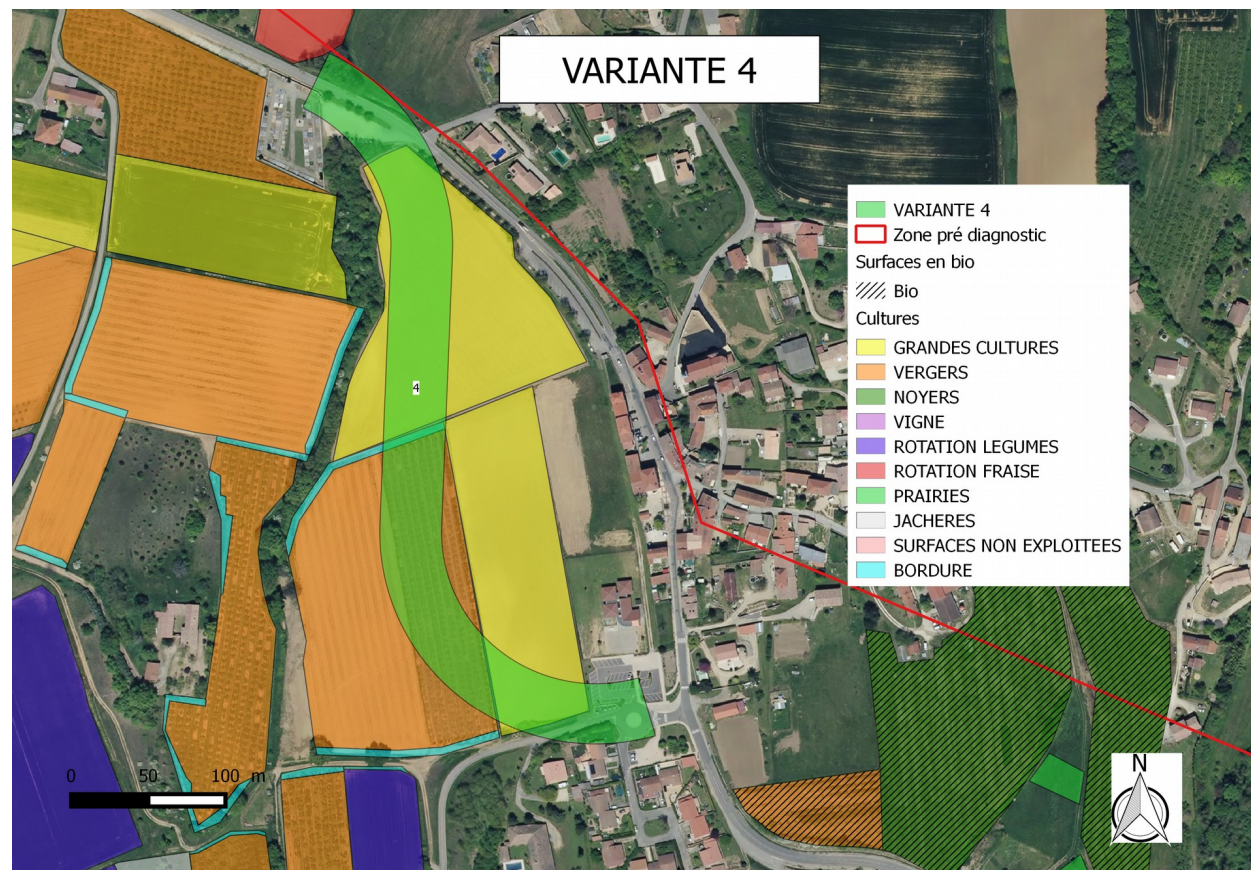
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 3** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	0,57	25,6%
VERGERS	1,62	72,6%
BORDURES	0,04	1,8%
TOTAL	2,23	100,0%



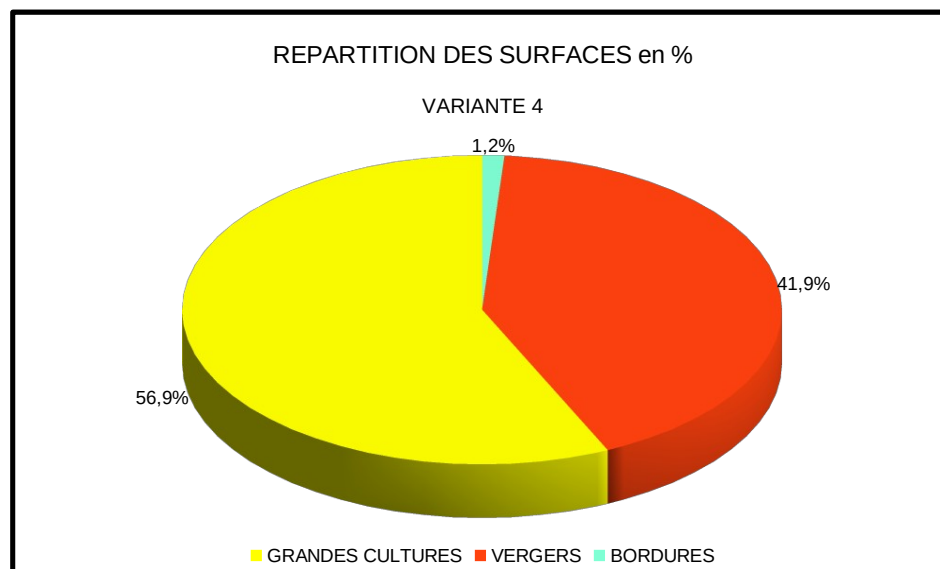
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 4** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	2,2
SURFACE AGRICOLE (ha)	1,7
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	3
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	3



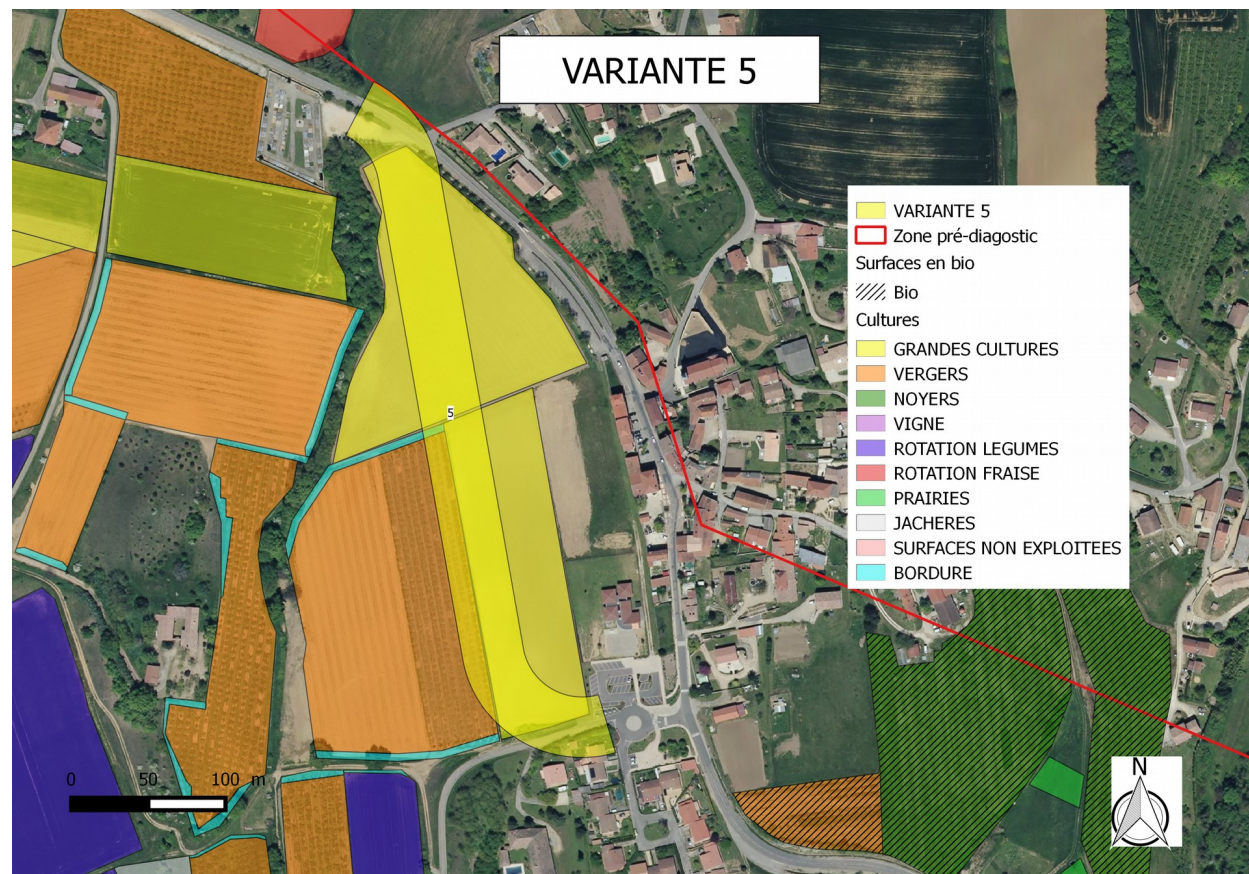
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 4** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	0,95	56,9%
VERGERS	0,7	41,9%
BORDURES	0,02	1,2%
TOTAL	1,67	100,0%



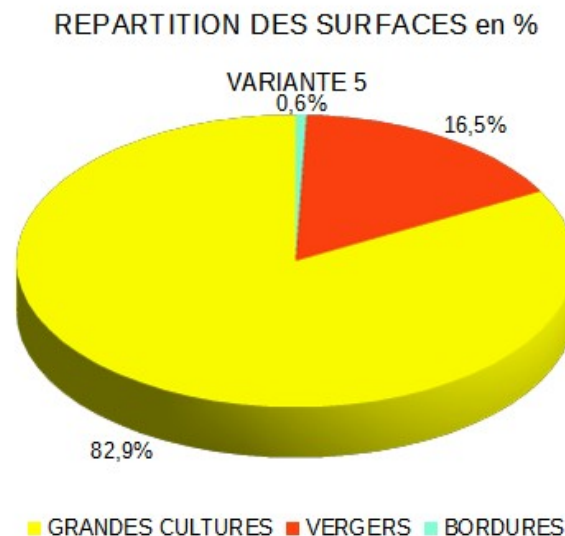
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 5** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	1,9
SURFACE AGRICOLE (ha)	1,6
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	3
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	3



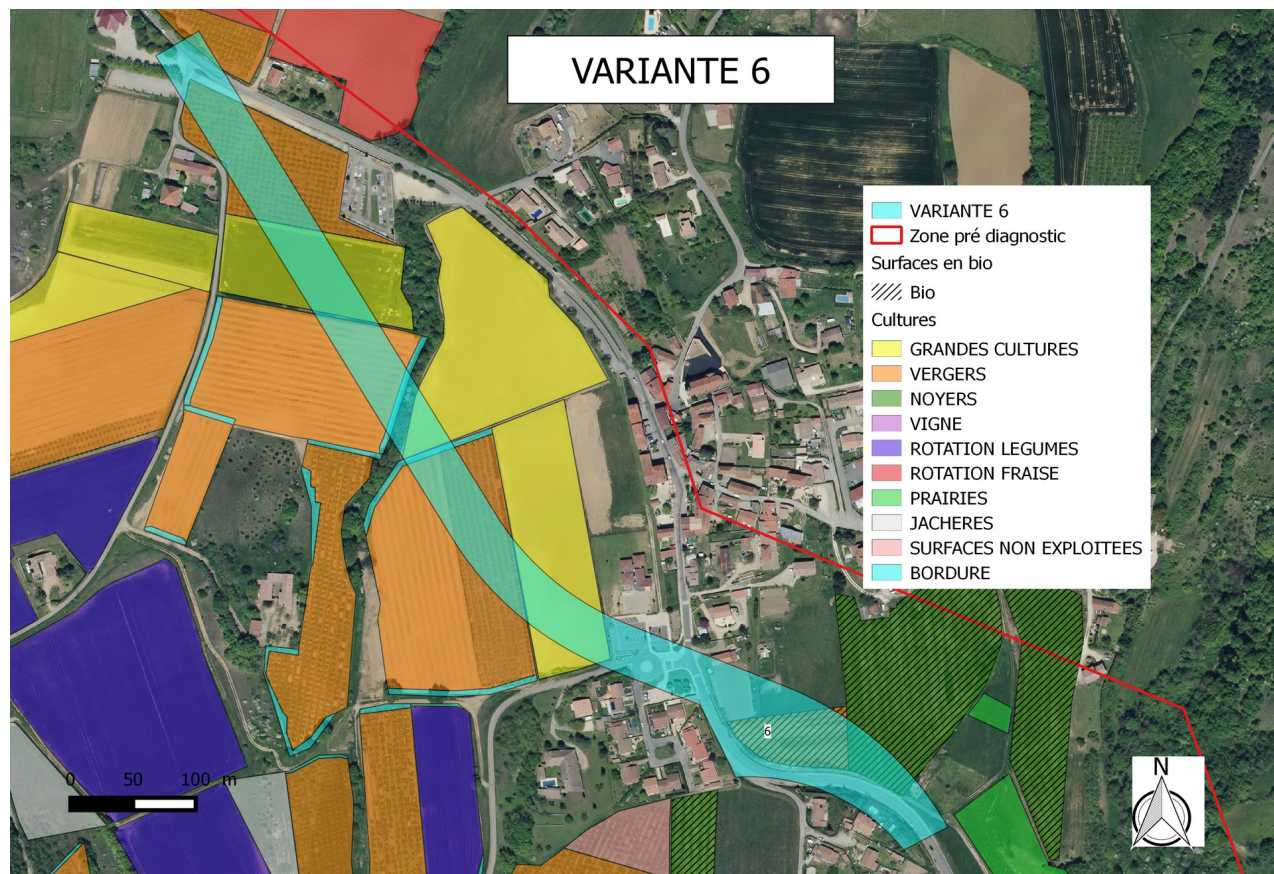
1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 5** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	1,31	82,9%
VERGERS	0,26	16,5%
BORDURES	0,01	0,6%
TOTAL	1,58	100,0%



1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 6** - 1/2

DONNEES	CHIFFRAGE
SURFACE TOTALE (ha)	4,1
SURFACE AGRICOLE (ha)	2,7
NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNES	6
NOMBRE D'ILOTS CULTURAUX TOUCHES (hors bordures)	9



1. Détail des différentes variantes projets (Zooms) – **VARIANTE 6** - 2/2

CULTURES	SURFACE (en ha)	%
GRANDES CULTURES	0,79	29,2%
VERGERS	1,71	63,1%
NOYERS	0,16	5,9%
BORDURES	0,05	1,8%
TOTAL	2,71	100,0%



Production biologique



EXPLOITANT	CULTURES	SURFACES
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	VERGERS	0,36
EARL LES VERGERS DU PUIITS - YVES ET ANNE	NOYERS	0,16
TOTAL		0,52

2. Approche de chiffrage 1/3

Périmètre de projet



- Nous avons basé notre chiffrage **pour réaliser une comparaison** de l'impact des variantes sur :
 - . les résultats économiques de **Marges Brutes (MB)** des productions (pour une année)
 - + la valeur du **K végétal**
 - + **côuts des filets** (y compris la pose)
 - + les pertes d'**aides Pac** (pour une année)
- Nous avons pris comme références des valeurs de protocoles existants, des données internes de fermes de références issues de notre réseau Traace, des agriculteurs référents mobilisés pour l'étude, ou des agriculteurs potentiellement impactés par le projet
- Il ressort une valeur de chiffrage de **947.718 €** pour le périmètre d'étude défini

Attention :

- Ce chiffrage **ne reflète pas la perte totale sur l'économie agricole** (cf durée de prise en compte pour le retour à l'équilibre économique des exploitations)
- Les références prises en compte seront à affiner selon l'évolution du projet

en €					
CULTURES	MB	K VEGETAL	FILETS	PAC	TOTAL
GRANDES CULTURES	14 026	0	0	4 339	18 365
VERGERS	121 610	508 088	127 823	6 248	763 767
NOYERS	29 894	71 731	0	1 115	102 739
VIGNE	3 418	11 012	0	93	14 523
ROTATION LEGUMES	41 148	0	0	2 364	43 512
ROTATION FRAISE	3 680	0	0	167	3 847
PRAIRIES	737	0	0	228	964
AUTRE	0	0	0	0	0
TOTAL	214 512	590 830	127 823	14 553	947 718

2. Approche de chiffrage 2/3

Périmètre de projet



Détail des références économiques retenues

COUT DE PLANTATION (Base pour K végétal)

ESPECE	MONTANT En €/ha (1)	FILETS + POSE (en €/ha)
- VERGERS	19925	17250
- NOYERS	15765	
- VIGNE (2)	28978	

(1) installation irrigation comprise + paillassage ou poteaux pour filets

(2) base paillassage 3 fils

BREN – REF ECONOMIQUES RETENUES

CULTURE	DETAIL	REFERENCE	MARGE BRUTE (MB) – en € /ha	PAC ((2)- En € /ha
- POLYCULTURE	Céréales à pailles + Prairies	AXE 7	792	245
- VERGERS	Abricotiers retenus	AXE 7	4769	245
- NOYERS	Pas de distinction des groupes variétaux	M. Gelus	6570	245
- VIGNE	Igp	AXE 7	8996	245
- ROTATION LEGUMES	2 années PDT / salades + 1 année céréales à paille	Agriculteurs référents	4264	245
- ROTATION FRAISE	2 années de productions de fraises + 2 céréales	AXE 7	5412	245
- JACHERES (1)				245
- SNE (1)				245
- BORDURES (1)				245

(1) Choix de mettre une références économiques de zéro pour l'étude – à préciser selon les rotations effectuées

(2) DPB + Paiements verts + paiement redistributifs (surprime des 52 premiers ha) – chiffres 2018

NB : Les références retenues ont été simplifiées pour le travail de comparaison des variantes de l'étude ; elles devront être précisées selon l'évolution du projet

2. Approche de chiffrage 3/3

Selon les variantes

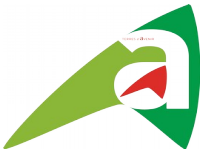


CHIFFRAGE PAR VARIANTE



VARIANTE	MB (en €)	K VEGETAL (en €)	FILETS PROTECTION (en €)	PAC (en €)	TOTAL (en €)
1	24 536	56 090	12 420	1 911	94 957
2	25 380	79 201	14 663	1 649	120 892
3	8 177	32 279	19 320	546	60 322
4	4 091	13 948	12 075	409	30 522
5	2 277	5 181	4 485	387	12 330
6	9 832	36 594	14 145	664	61 235

- Selon nos choix pris pour le calcul du chiffrage, la **variante 5** est la **moins impactante** sur l'économie agricole.
- A l'opposé, la **variante 2** est celle qui entraine le **plus de préjudices** sur l'économie agricole, suivie de la variante 1



3. Analyse qualitative par variante

Préalables :

- Le statut des exploitants, la dynamique et les perspectives de succession des exploitations ne constituent pas des facteurs discriminants significatifs entre les variantes.
- C'est pourquoi, nous ne les détaillerons pas dans l'analyse de chaque variante avec un impact relatif de la surface des tracés sur le nombre d'exploitations concernées.
- Nous avons privilégié les surfaces impactées dans notre analyse
- Nous ferons à ce niveau une comparaison relative des variantes entre elles, pour situer celles les moins et les plus impactantes

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 1



Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- Le tracé proposé pour la variante 1 est le plus à l'Ouest, le plus éloigné du village, et constitue le tracé le plus long - Il laisse des surfaces agricoles très importantes à l'intérieur de son emprise avec un effet d'enclavement. Toutefois, son positionnement en « fond de vallée » permet de limiter l'effet de coupure de la zone agricole
- Son emprise calculée est de 10,4ha, dont 7,8ha agricoles avec 30 îlots cultureux concernés, 6 parcelles coupées, et au minimum 2 délaissés résiduels difficilement exploitables.

Exploitations

- Un total de 11 agriculteurs sont touchés au niveau de leur parcellaire, avec un siège d'exploitation au nord qui se retrouve enclavé à l'intérieur de la déviation
- Les cultures spécialisées sont très représentées avec 37% des surfaces en cultures pérennes (vergers / noyers / une partie en vigne), et 21,3 % des surfaces qui rentrent dans des rotations légumes. Le restant est exploité en Grandes Cultures ou assimilé (41,7 % des surfaces)

Economie

- Un impact économique fort au niveau des Marges Brute (perte de 24.536€), mais aussi sur le capital végétal pour les cultures pérennes (évaluation à 56.090€)
- Au delà de l'emprise stricte du projet, la récréation de « tournières » dans les parcelles de vergers impactés sont à prévoir, avec destruction supplémentaire de capital végétal
- De plus une parcelle de verger est équipée de filets de protection anti-grêle, pour un coût estimé à 12.420€
- La perte d'aides Pac est significative en raison des surfaces impactées et la présence des Grandes Cultures

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 1



Production Biologique

- L'emprise du tracé se situe sur des noyers en production biologique ainsi qu'une parcelle de vigne pour une surface totale de 0,74ha

Irrigation

- Le périmètre retenu pour cette pré-étude agricole est alimenté par un réseau d'irrigation du Sid, en provenance de la station de pompage située au Nord Ouest. L'emprise de la variante 1 est dans sa partie Nord située en plein sur le réseau d'eau avec des bouches pour les branchements d'eau pour l'irrigation des parcelles. Sur une partie plus au Sud une branche du réseau d'eau du Sid est coupée par le tracé, ainsi que le réseau privé d'un exploitant à partir de forages

Emploi

- Une incidence sur la main d'oeuvre salariée avec la perte de surfaces principalement en vergers d'abricotiers (2,15ha), et de légumes

Accès aux parcelles

- Un rétablissement de l'accès aux parcelles restantes à l'Ouest de la déviation est à prévoir. L'accès actuel se faisant à partir de la D112 ou par le Nord «chemin de Couriolles, et sur la partie sud par la D115A en direction de Marsaz

Sols

- La variante 1 est située sur des sols majoritairement de qualité moyenne, mais traverse au Sud une frange de sols limo-argileux de qualité agronomique plus élevée

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 1



Avantages



- Tracé positionné en fond de vallée Ouest de la zone agricole
- Des coupures de parcelles relativement limitées compte tenu de la longueur du tracé (sauf sur la partie Sud)
- Une répartition des impacts d'emprises sur un nombre plus important d'agriculteurs (11 au total)

Inconvénients



- Le tracé avec le plus d'emprise foncière totale, et de surface agricole. De même, le plus grand nombre d'îlots cultureux concernés
- Un positionnement qui « enclave » la zone agricole entre le village et cette déviation, et laisse un siège d'exploitation à l'intérieur
- Des parcelles agricoles résiduelles à l'Ouest de cette variante (effet de coupure de la zone agricole)
- Le besoin de recréer des tournières pour les parcelles en cultures pérennes (vergers – vigne)
- Un fort impact économique sur les MB avec la présence de cultures spécialisées (vergers – noix – légumes), et sur l'emploi salarié
- Une perte de capital végétal importante avec 2,89ha de cultures pérennes touchées, et des équipements de vergers en filets anti-grêle sur 0,72ha
- Des parcelles en noyers et vigne en bio concernées
- Un fort impact sur le réseau actuel d'amené d'eau et les bouches de branchement du Sid pour l'irrigation sur la zone, mais aussi un réseau privé coupé
- Un accès aux parcelles restantes à l'Ouest à recréer

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 2



Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- Ce tracé a le même départ d'embranchement sur la D112 que la variante 1, mais un tracé plus resserré à l'Ouest du village de Bren, avec une sortie après le cimetière
- Son emprise calculée est de 8,3 ha, dont 6,7ha agricoles avec 16 îlots cultureux concernés, 9 parcelles coupées, et 7 délaissés résiduels difficilement exploitables
- Ce projet de variante se caractérise par une coupure marquée de la zone agricole du secteur d'étude, avec un enclavement de parcelles cultivées à hauteur du village, et sur la partie sud

Exploitations

- Un total de 8 agriculteurs sont touchés au niveau de leur parcellaire, mais le tracé impacte plus globalement l'unité parcellaire des exploitations, en laissant des parcelles cultivées de par et d'autre du projet de déviation
- Prés de 60 % des surfaces concernées sont en cultures pérennes (vergers – noyers – vigne), le restant en Grandes Cultures strictes ou en rotation légumes pour 10,7 % des emprises
- L'effet de coupure des parcelles se traduit directement par des conditions d'exploitation des surfaces plus difficiles, des temps de travaux augmentés et par conséquent une moindre rentabilité

Economie

- L'impact économique mesuré par les Marges Brute est le plus élevé des différentes variantes (25.380€). L'explication est la forte présence des productions spécialisées avec les cultures pérennes source de plus forte valeur ajoutée. De même, le chiffrage de la perte de capital végétal est le plus élevé avec un montant approché à 79.201€ lié à ces mêmes productions
- De surcroît, la récréation de « tournières » dans toutes ces parcelles de cultures pérennes va engendrer une perte supplémentaire de capital végétal. Ce chiffrage est d'autant plus augmenté par la coupure de parcelles en plantations, qui va nécessiter de recréer des tournières de par et d'autre de l'emprise
- Le prélèvement de surfaces en vergers d'abricotiers couverts avec des filets de protection (2 parcelles concernées pour une surface de 0,8ha), se traduit par la perte de ces équipements estimé à près de 15.000€
- Là aussi, la perte d'aides Pac est significative en raison des surfaces impactées et la présence des Grandes Cultures

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 2



Production Biologique

- L'emprise du tracé concerne les mêmes surfaces en production biologique que la variante 1 , avec des noyers ainsi qu'une parcelle de vigne pour une surface totale de 0,74ha

Irrigation

- Ce tracé n'impacte pas le réseau collectif d'irrigation du Sid. Cependant il entraîne la coupure de 3 réseaux d'irrigation, à partir de 3 forages privés. Une canalisation d'amenée d'eau est même coupée à 2 endroits par le tracé

- Un forage privé est situé à l'ouest de la variante 2 , mais permet d'irriguer des surfaces résiduels enclavés entre le village et ce tracé

- Les 2 autres forages sont situés à l'Est en limite, ou à l'extérieur du périmètre d'étude. Ils permettent d'irriguer actuellement des surfaces incluses entre le village et la variante 2, mais aussi des parcelles à l'Ouest du projet de ce tracé

Emploi

- Cette variantes est la plus impactante sur l'emploi salarié en raison principalement de la part des vergers d'abricotiers présent sur le périmètre d'emprise (3,29ha), mais aussi la surface en rotation légumes (0,7ha)

Accès aux parcelles

- La variante 2 n'a pas d'incidences pour l'accès aux parcelles plus au Nord du périmètre d'étude. Par contre l'accès aux parcelles Sud à partir de la D112 sera impacté pour les surfaces situées à l'Ouest de la variante 2 (accès actuel par route de Marsaz et le Chemin des vignes)

Sols

- La variante 2 est située sur des sols majoritairement de qualité moyenne, mais traverse au Sud une frange de sols limo-argileux de qualité agronomique plus élevée (comparable à la variante1)

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 2



Avantages



- Avec un tracé plus rapproché du village dans sa partie Nord, la variante 2 laisse des surfaces enclavées moindres sur cette partie
- Relativement à la variante 1, cette proposition concerne un nombre d'ilôts culturels plus faible, en raison d'une longueur d'emprise plus réduite

Inconvénients



- Une emprise en surface totale et agricole importante de la variante 2, avec un enclavement de parcelles agricoles
- Ce tracé est le plus impactant en nombre de parcelles coupées (sur l'ensemble de son tracé), et en nombre de délaissés possibles
- Il se traduit par une véritable « coupure » de la zone agricole du périmètre d'étude, en séparant les unités parcellaires de plusieurs exploitations, ce qui complique l'exploitation ultérieure
- De même, il a le plus fort impact économique sur les MB, du fait de la plus grande surface de vergers concernés et la présence d'autres cultures spécialisées (noix – légumes), ainsi que sur l'emploi salarié
- Le passage sur des cultures pérennes se traduit par un chiffrage de perte de capital végétal le plus élevé de toutes les variantes, et touche 2 parcelles avec des filets de protection anti-grêle (0,8ha)
- Le besoin de récréation de tournières pour les parcelles en cultures pérennes (vergers – noyers – vigne) est le plus important. Il accentue la perte de valeur économique et de capital végétal (d'autant plus pour les parcelles coupées et la nécessité de recréer des tournières de part et d'autre)
- Des parcelles en noyers et vigne en bio concernées
- 3 réseaux d'irrigation privés à partir de forages coupés
- Un accès aux parcelles coupé sur la partie du Sud pour l'exploitation des surfaces à l'Ouest de la déviation

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 3



Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- Le positionnement du tracé de la variante 3 en embranchement de la route de Marsaz à l'entrée de Bren, et une sortie après le cimetière, permet de se rapprocher du village dans sa partie Ouest
- Cependant, ce projet de déviation laisse là aussi des surfaces agricoles enclavées à l'intérieur du tracé, et pour certaines parcelles une configuration compliquée pour leur exploitation
- Son emprise calculée est de 2,8ha, dont 2,2ha agricoles avec 7 îlots culturels concernés, 4 parcelles coupées, et 2 délaissés difficilement exploitables en raison de leur surface résiduelle

Exploitations

- 5 exploitations sont impactées au niveau de leurs parcelles, avec un effet de coupure marqué de l'entité parcellaire pour 2 exploitations
- Les vergers d'abricotiers représentent près des 3/4 (72,6%) des cultures touchées, le restant des surfaces étant mises en valeur en Grandes Cultures

Economie

- Bien que la surface agricole impactée soit plus faible que les 2 précédents tracés, la présence des vergers se traduit par un impact économique sur les Marge Brutes important de 8.177€, ainsi que sur le capital végétal approché à 32.279€
- La récréation de « tournières » est à prévoir sur les 4 parcelles de vergers (+ 1 au Nord), avec destruction supplémentaire de capital végétal, même si leur positionnement ne se justifierait a priori que d'un seul côté des parcelles coupées
- Il faut rajouter la destruction des équipements filets en place pour la protection contre la grêle des vergers. Il s'agit du montant le plus élevé de toutes les variantes avec un chiffrage de 19.320€ pour 2 parcelles équipées
- La perte d'aides Pac est plus faible en raison du peu d'emprise sur des surfaces en Grandes Cultures

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 3



Production Biologique

- Pas de production biologique pratiquée actuellement sur ce tracé

Irrigation

- Ce projet de déviation impacte d'une manière plus faible le réseau d'irrigation en place. En effet, seul un réseau privé à partir d'un forage est concerné. Le projet se traduit par la coupure d'un tronçon de canalisation en bout de réseau (2 parcelles deservies). Et sur une autre partie de tronçon, une parcelle coupée dont une partie résiduelle ne pourra plus être irriguée à partir de la canalisation existante

Emploi

- Une incidence sur la main d'oeuvre salariée avec la perte de 1,62ha de surfaces en vergers d'abricotiers

Accès aux parcelles

- Dans sa partie Nord, le tracé coupe l'accès aux parcelles à l'Ouest du projet de déviation par le « chemin de Combette », via le « chemin de Couriole ». De même dans sa partie Sud un rétablissement est à prévoir pour l'accès à route de Marsaz

Sols

- La variante 3 est située sur des sols exclusivement de qualité moyenne, particulièrement adaptés de part leurs texture à la production arboricole et légumière

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 3



Avantages



- Une surface d'emprise agricole nettement plus faible que les variantes 1 et 2 de part un tracé rapproché du village, et un embranchement ainsi qu'une sortie directement à l'entrée et à la sortie de Bren
- Un effort de passage en bordure pour 2 parcelles
- Pas de production biologique pratiquée actuellement sur l'emprise du projet
- Compte tenu du peu de surfaces en Grandes Cultures, un montant d'aides Pac relativement faible
- Absence de noyers
- Une incidence relativement faible sur le réseau d'irrigation

Inconvénients



- Bien que l'emprise de cette variante soit plus limitée en surface, elle laisse, comme les 2 précédents tracés, une « poche » de surfaces agricoles enclavées entre le village et le projet de déviation
- Une coupure marquée de 4 parcelles principalement exploitées en vergers d'abricotiers, et une rupture de l'entité parcellaire pour 2 exploitations
- Des surfaces concernées majoritairement en abricotiers, ce qui se traduit par une perte économique de Marge Brute importante, ainsi que la perte de potentiel d'emploi salarié
- Une perte de capital végétal significative pour les 4 parcelles de vergers concernés
- Des besoins de récréation de tournières importants hors de l'emprise, avec des incidences supplémentaires de perte de capital végétal et de valeur économique
- Le plus fort impact de toutes les variantes sur les équipements en filets de protection contre la grêle (1,12ha concernés)
- Des accès coupés aux parcelles situées à l'Ouest de la déviation, sur la partie Nord, et au niveau de l'embranchement de la route de Marsaz (rétablissement à prévoir)

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 4

Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- Comme pour la variante 3, le tracé de la variante 4 prend son embranchement à l'entrée sud de Bren au niveau de la route de Marsaz. La sortie est située au nord avant le cimetière
- Ce tracé laisse aussi des surfaces agricoles enclavées entre le village et le projet de déviation (3 parcelles – dont une configuration compliquée et une taille réduite pour l'une d'entre-elles)
- L'emprise calculée est de 2,2ha, dont 1,7ha agricoles avec 3 îlots cultureux concernés, 3 parcelles coupées, et 2 délaissés difficilement exploitables en raison de leur surface restante.
- Ce tracé minimise l'emprise de surfaces agricoles (2ème position après la variante 5), et concerne le moins d'îlots cultureux en nombre de toutes les variantes

Exploitations

- Un nombre réduit d'exploitations concernées (3). Il s'agit du projet le moins impactant en nombre d'exploitations
- Les surfaces en Grandes Cultures sont les plus concernées avec 2 parcelles et 57 % des surfaces, et une plantation d'abricotiers pour le restant

Economie

- Malgré la présence des abricotiers, ce projet se situe comme l'un des moins impactant dans les différentes dimensions économiques (après variante 5)
- Cependant, le niveau de Marges Brutes s'élève tout de même à 4.091€, ainsi que près de 14.000 pour le capital végétal
- La recréation de tournières sur la partie Ouest sur la longueur de la parcelle en vergers est nécessaire (accentué par la forme en courbure du tracé); sur la partie Est la surface restante ne permettra plus une exploitation en vergers
- Le verger étant équipé en filets de protection anti-grêle, la perte de cet équipement est significative pour un montant chiffré à 12.075€
- La perte d'aides Pac est là aussi plus faible en raison du peu d'emprise sur des surfaces en Grandes Cultures (- de 1 ha)

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 4



Production Biologique

- Pas de production biologique pratiquée actuellement sur les 3 parcelles

Irrigation

- Une incidence relativement limitée sur le réseau d'irrigation. Le tracé passe en bout de ligne sur une « branche » de canalisation à partir d'un forage privé, ce qui se traduit par l'impossibilité d'irriguer 1 parcelle à l'intérieur de la déviation

Emploi

- Une incidence sur la main d'oeuvre salariée avec la perte directe de 0,7ha de surfaces en vergers d'abricotiers. Cependant l'emprise sera supérieure avec le besoin de recréer des tournières, et une partie de parcelle à l'intérieur du tracé qu'il sera difficile à maintenir pour une exploitation en vergers (surface insuffisante)

Accès aux parcelles

- Un besoin de rétablir au sud l'accès au niveau de la route de Marsaz pour desservir les parcelles situées à l'Ouest du tracé, mais aussi celles restantes enclavées avec un accès actuel par le Sud. Un accès est aussi à prévoir pour la parcelle au Nord de la partie enclavée, à partir de la D112

Sols

- La variante 3 est située sur des sols exclusivement de qualité moyenne avec une texture favorable pour la production de fruits à noyaux et les légumes

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 4



Avantages



- Une surface d'emprise agricole moindre du fait de sa situation à proximité Ouest du Village, et malgré un tracé « en courbe » au sud
- Un nombre d'îlots culturels et d'agriculteurs touchés faible
- Pas de coupure d'unité parcellaire pour les exploitations concernées
- Un positionnement du tracé qui essaye de suivre au mieux les bordures de parcelles
- Pas de production biologique pratiquée actuellement sur l'emprise du projet
- Un montant d'aides Pac faible compte tenu du peu de surfaces en Grandes Cultures,
- Absence de noyers
- Une incidence relativement peu importante sur le réseau d'irrigation
- Des accès assez simples à rétablir pour les parcelles enclavées, et pour celles à l'Ouest du tracé

Inconvénients



- Ce tracé laisse aussi 2 parcelles enclavées entre le village et le projet de déviation
- Le passage sur une parcelle plantée en abricotiers dans le sens Nord/Sud la condamne totalement,
- La forme de cette variante en courbe se traduit par une configuration moins favorable pour la parcelle d'abricotiers restante, avec la coupure de rangs d'arbres plantés, et par conséquent des difficultés d'exploitation
- La part des vergers sur cette emprise se traduit par une perte économique de Marge Brute conséquente, ainsi que la perte directe de potentiel d'emploi salarié
- Une perte de capital végétal à considérer comme totale pour 1 parcelle, et le besoin de recréer des tournières pour l'autre parcelle ce qui va grèver son potentiel
- Une incidence forte sur le montant des équipements en filets de protection contre la grêle (2ème chiffrage de toutes les variantes)

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 5



Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- La variante 5 prend son embranchement à l'entrée Sud de Bren au niveau de la route de Marsaz, avec une sortie sur la D112 au nord avant le cimetière
- Il constitue le tracé le plus près à l'Ouest du village, et le plus court en distance. De plus sa forme « droite » limite les configuration gênantes sur les parcelles restantes, malgré la coupure d'une parcelle
- Ce projet laisse 2 parcelles enclavées entre le village et le projet de déviation; ces dernières restent cependant exploitables de par leur surface résiduelle et leur forme
- L' emprise calculée est de 1,9ha, dont 1,6ha agricoles avec 3 îlots cultureux concernés, 1 parcelles coupée
- Ce tracé apparaît comme le plus opportun dans sa dimension emprise foncière agricole; c'est le tracé le plus économe de toutes les variantes et limite le nombre de parcelles coupées

Exploitations

- Seuls 3 exploitations sont concernées. Il s'agit du projet le moins impactant en nombre d'exploitations avec la variante 4
- L'essentiel des surfaces sont en Grandes Cultures pour près de 83 % du total, et le reste en verger d'abricotiers

Economie

- Cette proposition est celle qui impacte le moins l'économie agricole au niveau des Marges Brutes puisque le montant se limite à 2277€. L'explication est à la fois la plus faible emprise en surface, mais aussi le type de cultures rencontrées
- En effet, les surfaces en vergers sont peu concernés (0,26ha) du fait du passage en limite Est de la parcelle, même si la récréation de tournières sur la partie Ouest sur la longueur sera nécessaire
- Le verger étant équipé en filet de protection anti-grêle, la perte de cet équipement même si elle apparaît comme la plus basse des différentes variantes, reste significative pour un montant chiffré à 4.485€
- La perte d'aides Pac est aussi la plus faible, à corréliser directement avec la surface concernée

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 5



Production Biologique

- Pas de production biologique pratiquée actuellement sur les 3 parcelles

Irrigation

- Comme pour les 2 précédentes variantes l'impact reste peu important. Toujours pour le même réseau privé à partir d'un forage, cette fois c'est une branche de canalisation qui se retrouve sous le tracé, et de fait ne permet plus l'irrigation de la parcelle enclavée au Sud

Emploi

- Une incidence très faible sur la main d'oeuvre salariée liée au peu de surfaces en vergers sous l'emprise, même si la création de tourbières est à considérer

Accès aux parcelles

- Un accès au Nord et au Sud à partir de la D112 pour les parcelles enclavées est à rétablir. Pour le reliquat Ouest de la parcelle en Grandes Cultures coupée au Nord, un chemin d'accès est à créer, les parcelles autour n'étant pas au même exploitant
- De même la circulation pour accéder par le Sud aux parcelles à l'Ouest du tracé via la route de Marsaz est à rétablir

Sols

- La variante 3 est située sur des sols exclusivement de qualité moyenne avec une texture favorable pour la production de fruits à noyaux et les légumes

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 5



Avantages



- C'est le tracé le plus près du village à l'Ouest, le plus court et le plus linéaire
- Cette variante est celle qui consomme le moins de surface agricole de toutes celles proposées (1,6ha)
- Cette variante laisse seulement 2 parcelles enclavées, mais qui restent exploitables
- Le nombre d'îlots concernés est aussi le plus faible (idem variante 4), avec une seule coupure de parcelle, et pas de délaissés résiduels à priori
- De plus, ce projet n'a pas d'effet de coupure d'unités parcellaires d'exploitations (au delà de la seule parcelle coupée)
- Majoritairement des surfaces en Grandes Cultures concernées, même si une parcelle d'abricotiers en bordure
- Le plus faible impact économique pour les Marges Brutes, le capital végétal sous emprise, et pour les aides Pac
- Au niveau des équipements en place, cette solution apparaît comme la plus basse pour le montant des filets de protection (lié à la moindre surfaces en vergers)
- Pas de cultures valorisées en agriculture biologique actuellement
- Un impact très limité sur une canalisation d'irrigation à partir d'un forage
- Un rétablissement de la circulation agricole peu contraignant

Inconvénients



- La coupure d'une parcelle dans sa longueur au Nord
- Un besoin de récréation d'une tournière pour la parcelle d'abricotiers, qui se traduira par une perte supplémentaire de valeur éconique, de capital végétal, et de perte d'équipement

La variante 5 est celle qui apparaît très nettement comme la plus opportune au niveau agricole

3. Analyse qualitative par variante – 1/3

VARIANTE 6



Principales caractéristiques / impact du projet

Foncier

- Le tracé de la variante 6 déborde en son embranchement dans la partie Sud à l'Est de la D112, pour déboucher à l'Ouest du cimetière
- Cette proposition laisse une zone agricole enclavée entre le village et le tracé, avec un nombre important d'îlots concernés et de parcelles coupées
- Le débordement à l'Est amplifie l'impact sur l'agriculture, d'autant plus que les surfaces concernées sont en cerisiers et noyers en production biologique
- L'emprise calculée est de 4,1ha, dont 2,7ha agricoles avec 9 îlots cultureux concernés, 5 parcelles coupées, et 5 délaissés difficilement exploitables

Exploitations

- Un total de 6 exploitations sont concernées par ce projet
- Les vergers et les noyers représentent 69 % des surfaces sous emprise, le reste est valorisé en Grandes Cultures
- Ce tracé est particulièrement destructurant pour les vergers et noyers avec des prélèvements « en pointe » sur 5 parcelles

Economie

- Compte tenu de la surface d'emprise et les productions pratiquées, l'impact économique sur les Marges Brutes arrive en 3ème position d'importance des différentes variantes pour un montant approché à 9.832€
- Du fait de 1,85ha de vergers et noyers, le montant du capital végétal sous emprise est conséquent, il s'élève à 36.594€
- Cet impact économique sera accentué avec le besoin de recréer des tournières sur 5 parcelles en vergers ou noyers
- L'importance des filets de protection anti-grêle sur 3 parcelles d'abricotiers chiffre l'impact sur cet équipement à 14.145€ (3ème variante en montant)
- La perte d'aides Pac est liée à la surface d'emprise s'élève à 664€

3. Analyse qualitative par variante – 2/3

VARIANTE 6



Production Biologique

- Un total de 0,52ha de cerisiers et noyers en production biologique (partie Est de la D112). L'emprise serait totale pour les cerisiers même si une perspective d'arrachage est exprimée par l'exploitant, et une pointe pour la parcelle de noyers

Irrigation

- Un forage privé situé au Sud Est de la D112, alimente par une canalisation principale la partie Sud de notre périmètre d'étude en eau d'irrigation. Le tracé à l'Est de la D112 passe sur cette canalisation avec un effet de coupure
- Pour l'autre réseau à partir d'un autre forage privé cité dans les variantes précédentes, le tracé coupe l'accès à l'irrigation d'une parcelle enclavée

Emploi

- La perte totale de 1,85ha de vergers principalement et de noyers plus accessoirement, a une incidence directe la main d'oeuvre salariée employée (recréation de tournières à rajouter)

Accès aux parcelles

- Dans sa partie Sud, un rétablissement des accès par le chemin des vignes et la D115A via Marsaz est à prévoir (effet de coupure du tracé), pour la circulation vers les parcelles à l'Ouest de la variante
- De même au Nord, l'accès à partir de la D112 en direction de la route des Combettes est à prévoir avec la coupure liée au projet

Sols

- La majorité du tracé se situe sur des sols à potentialité agronomique moyenne, avec une texture adaptée à la production de fruits à noyaux et légumes,, même si on peut noter la présence à l'extrême Sud Est de sols à la fois de moindre qualité, et de potentiel plus élevé, mais sur des surfaces peu significatives

3. Analyse qualitative par variante – 3/3

VARIANTE 6



Avantages



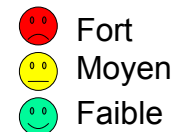
- Au regard de la surface d'emprise, le nombre d'exploitations concerné est élevé, ce qui « dilue » les impacts individuels
- Un rétablissement des accès au Nord et au Sud sans grandes difficultés

Inconvénients



- Une surface d'emprise agricole conséquente de 2,7ha (la 3ème variante en importance d'emprise)
- Le seul tracé avec un débordement à l'Est de la D112 dans la partie Sud, avec une emprise sur un verger de cerisiers et une plantation de noyers conduits en production biologique (0,52ha)
- Un effet de coupure marqué des parcelles agricoles avec des prélèvements « en pointe » qui rendent l'exploitation plus compliquée, et quelques délaissés notamment de vergers
- Des parcelles résiduelles enclavées entre le village et le tracé, même si ce dernier passe au plus proche de l'école au Sud
- Une emprise foncière importante sur les plantations avec 6 parcelles concernées (3ème variante en importance)
- Une traduction conséquente sur le plan économique au niveau de la perte de Marge Brute, du capital végétal, des aides Pac de et des filets de protection sur 0,82ha (de même 3ème variante en montant),
- De besoins de récréation de tournières importants à rajouter pour les plantations, lié au nombre de parcelles et à la configuration du tracé (même si un seul côté des parcelles serait concerné)
- La coupure de 2 canalisations d'irrigation à partir de forages privés

4. Synthèse comparée des impacts 1/5

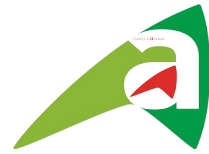


SYNTHÈSE COMPARAISON DES VARIANTES

VOLETS	INDICATEURS	UNITE	VARIANTES					
			1	2	3	4	5	6
FONCIER	SURFACE TOTALE	Ha	10,4	8,3	2,8	2,2	1,9	4,1
	SURFACE AGRICOLE	Ha	7,8	6,7	2,2	1,7	1,6	2,7
	NBR ILOTS CULTURAUX	Nbr	30	16	7	3	3	9
	COUPURE PARCELLES	Nbr	6	9	4	3	1	5
	TOURNIERES A RECREER	Nbr	9	15	8	2	1	8
	DELAISSES	Nbr	2	7	2	2	0	5
EXPLOITATIONS	NOMBRE	Nbr	11	8	5	3	3	6
	SIEGES ET BATIMENTS		Enclavement	Non	Non	Non	Non	Non
	STATUT EXPLOITANT		PRO + Double actif	PRO + Double actif	PRO + Double actif	PRO + Double actif	PRO + Double actif	PRO + Double actif
	DYNAMIQUE		Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort
	SUCCESSION		Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort
ECONOMIE	MB	(en €)	24 536	25 380	8 177	4 091	2 277	9 832
	K VEGETAL	(en €)	56 090	79 201	32 279	13 948	5 181	36 594
	FILETS PROTECTION	(en €)	12 420	14 663	19 320	12 075	4 485	14 145
	PAC	(en €)	1 911	1 649	546	409	387	664
SIGNE DE QUALITE	BIO	Ha	0,74	0,74	0,00	0,00	0,00	0,52
IRRIGATION	RESEAU		SID+ Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé
EMPLOI	MAIN D'OEUVRE SALARIEE	Ha concernés	Fort	Fort	Fort	Moyen	Faible	Moyen
ACCES AUX PARCELLES	ACCES		Fort	Fort	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
SOLS	QUALITE		Fort	Fort	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

4. Synthèse comparée des impacts 2/5

Notation des indicateurs pour comparaison



Classement des variantes selon l'importance de leur impact

- Nous proposons à ce niveau une notation des différents critères de qualification des variantes par comparaison
- L'intérêt est de permettre d'avoir une autre base simplifiée et plus objective de comparaison des différentes variantes
- La note totale calculée par variante permet de la situer par rapport aux autres

Méthodologie

- Pas de pondération des différents indicateurs
- Une étendue des notes de 1 à 6 au maximum (sauf si égalité de variantes : même note donnée)
- La note maximale est donnée à la variante la plus impactante
- Pas de lien direct entre la note affectée et le niveau de valeur de l'indicateur
- Mais note affectée par position de classement entre variantes en partant de la note 6
- Des notes données à partir de données quantitatives ou par expertise
- Proposition d'un sous total selon les différents volets

4. Synthèse comparée des impacts 3/5

Par notation relative entre variantes



SYNTHÈSE COMPARAISON DES VARIANTES PAR NOTATION

NOTES SELON LES VARIANTES (de 6 maxi à 1 mini)

VOLETS	INDICATEURS	UNITE	1	2	3	4	5	6
FONCIER	SURFACE TOTALE	Ha	6	5	3	2	1	4
	SURFACE AGRICOLE	Ha	6	5	3	2	1	4
	NBR ILOTS CULTURAUX	Nbr	6	5	3	2	2	4
	COUPURE PARCELLES	Nbr	5	6	3	2	1	4
	TOURNIERES A RECREER	Nbr	5	6	4	3	2	4
	DELAISSES	Nbr	4	6	4	4	3	5
	Sous total Foncier		32	33	20	15	10	25
EXPLOITATIONS	NOMBRE	Nbr	6	5	3	2	2	4
	SIEGES ET BATIMENTS		6	5	5	5	5	5
	STATUT EXPLOITANT		6	5	3	2	2	4
	DYNAMIQUE		6	5	3	2	2	4
	SUCCESSION		6	5	3	2	2	4
	Sous total exploitations		30	25	17	13	13	21
ECONOMIE	MB	(en €)	5	6	3	2	1	4
	K VEGETAL	(en €)	5	6	3	2	1	4
	FILETS PROTECTION	(en €)	3	5	6	2	1	4
	PAC	(en €)	6	5	3	2	1	4
	Sous total économie		19	22	15	8	4	16
SIGNE DE QUALITE	BIO	Ha	6	6	4	4	4	5
	Sous total signe qualité		6	6	4	4	4	5
IRRIGATION	RESEAU		6	5	3	2	2	4
	Sous total réseau eau		6	5	3	2	2	4
EMPLOI	MAIN D'OEUVRE SALARIEE	Ha concernés	5	6	3	2	1	4
	Sous total emploi		5	6	3	2	1	4
ACCES AUX PARCELLES	ACCES		6	5	3	2	2	4
	Sous total accès		6	5	3	2	2	4
SOLS	QUALITE		6	5	3	2	1	4
	Sous total qualité sols		6	5	3	2	1	4
TOTAL			110	107	68	48	37	83

4. Synthèse comparée des impacts 4/5

- à retenir global 1/2 -



- Nous avons repris en synthèse les principaux volets thématiques abordés dans l'étude, avec différents indicateurs
- Selon les données nous avons quantifiés ou qualifié (avec notre expertise) ces derniers
- Pour chaque indicateur, nous indiquons la variante la plus impactante (en rouge) et la moins impactante (en vert)
- Les **variantes 1 et 2** ressortent comme **les plus impactantes pour l'agriculture** du secteur
- A l'opposé, la **variante 5** est celle qui apparaît comme **la moins impactante**



4. Synthèse comparée des impacts 5/5

- à retenir synthèse - comparaison des variantes 2/2

Les différentes variantes proposées **ont toutes des impacts sur l'agriculture du secteur**. Cependant, ils sont **plus ou moins marqués selon les variantes**

- Variante 1 : Malgré un positionnement le plus à l'Ouest en fond de vallée, elle est **la plus impactante** sur l'emprise foncière agricole et les exploitations notamment lié à sa longueur. En évitant partiellement les vergers, elle limite son impact économique
- Variante 2 : Elle se caractérise par sa longueur, par son **effet de coupure de la zone agricole**, et touche particulièrement des surfaces en vergers et noyers. Cela se traduit par **l'impact économique le plus important** au niveau des Marges Brutes et du capital végétal
- Variante 3 : Malgré une emprise foncière plus réduite, son positionnement provoque la **coupure de 4 parcelles d'abricotiers** et des conditions d'exploitation difficiles de leurs reliquats. Cette variante est celle qui **impacte de façon plus importante les équipements** en filets de protection des vergers
- Variante 4 : Avec son tracé resserré à l'Ouest du village, elle limite l'emprise foncière. Mais **sa courbure dans sa partie Sud augmente son impact** sur les parcelles d'abricotiers en condamnant totalement l'une d'elle équipée en filets de protection. Elle laisse toutefois des surfaces enclavées exploitables
- Variante 5 : C'est la solution la plus à proximité à l'Ouest du village qui se traduit avec sa configuration la plus courte et linéaire, par **la plus faible emprise foncière**. C'est aussi **le tracé qui impacte le moins l'économie agricole** avec son passage limité en bordure d'une parcelle d'abricotiers. Elle ressort très nettement comme **la variante la moins impactante pour l'agriculture et la solution à privilégier au regard des enjeux agricoles**
- Variante 6 : Elle est la seule variante avec un **débordement à l'Est de la D112** dans sa partie Sud avec pour conséquence une emprise agricole plus élevée. Ce tracé se caractérise par une **coupure marquée des parcelles agricoles** avec des **prélèvements en pointe** sur des parcelles d'abricotiers, ce qui engendre un impact économique important, et des conditions d'exploitations plus compliquées

IV. INDEMNISATIONS ET MESURES DE COMPENSATION 1/2

A prévoir par le Conseil Départemental

EXPLOITANTS



PROPRIETAIRES

- Indemnités d'éviction (1)
- (ou) Compensation foncière
- Indemnisation dégâts travaux (si dégâts pendant la phase travaux)

- Valeur vénale du foncier
- Indemnités de re-emploi et complémentaires (rupture unité foncière – destruction de haies - réquisition d'emprise totale d'exploitation ou d'une parcelle..)

↓
Protocole TGV 95
ou élaboration d'un
protocole local (2)

↓
Stocks foncier
Safer ?

↓
AFAFE ?

(1) Indemnités principales et accessoires : Perte de Marge Brute / Capital végétal / fumure et arrières fumures / déséquilibre d'exploitation...

(2) Protocole local : pour prendre en compte les spécificités de l'agriculture locale - adapter les références économiques – et la durée pour retrouver l'équilibre économique des exploitations

(3) AFAFE ; Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental – Opération de restructuration foncière à l'échelle communale ou plus large sous compétence du Conseil Départemental – Permet d'améliorer les conditions parcellaires pour l'exploitation par les agriculteurs

IV. INDEMNISATIONS ET MESURES DE COMPENSATION 2/2



Commentaire

Pour les exploitants :

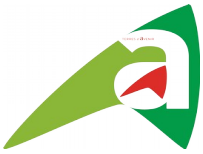
- L'acquisition des parcelles par le maître d'ouvrage dans le cadre de la DUP, donnera lieu au versement d'une indemnisation par ce dernier aux exploitants concernés selon les cultures et rotations pratiquées dite indemnité d'éviction
- Elle s'appuie sur le calcul d'une Marge Brute et la valorisation du capital végétal en place (coût de plantation) cf barème protocole Tgv ou protocole local à élaborer
- Elle correspond pour la durée au temps moyen estimé pour que l'exploitation retrouve son équilibre économique
- En cas de stocks fonciers disponibles par la Safer, la compensation pourra être de nature foncière pour tout ou partie avec la proposition de nouvelles parcelles à exploiter; elle concerne aussi les propriétaires sur le volet propriété
- Le chiffrage de l'indemnité d'éviction sera augmenté des besoins de récréation de tournières pour les plantations restantes, les délaissés non exploitables, les équipements; une bonification est prévue en cas de déséquilibre important du système d'exploitation
- D'autre part, pendant la réalisation des travaux, en cas de dégâts aux cultures sur l'emprise et hors emprise, le protocole d'indemnisation dégâts aux cultures sera appliqué (y compris tassement du sol hors emprise)

Pour les propriétaires :

- L'indemnisation de la valeur vénale du foncier sur faite sur la base du barème du service des domaines
- Des indemnités complémentaires pourront être demandés au titre de la réquisition d'emprise totale de la parcelle ou de l'exploitation en cas de déséquilibre grave, mais aussi pour le ré-emploi qui correspond aux frais exposés pour l'acquisition d'un bien de même nature ou de valeur similaire
- De même la destruction d'infrastructures comme les haies feront l'objet d'une indemnisation

AFAFE – Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental

- Il concerne à la fois les propriétaires et les exploitants pour la mise à disposition et la reconfiguration de nouvelles parcelles, à la suite d'une réorganisation foncière pour faciliter les conditions d'exploitation
- Elle peut être à la demande des agriculteurs au niveau local, ou sur proposition du Conseil Départemental maître d'ouvrage, mais aussi chargé de cette compétence
- Selon la variante retenue, la destruction du parcellaire sera plus ou moins marquée ainsi que la présence de délaissés difficiles à exploiter; l'opportunité d'engager cette procédure pourra être réfléchi à ce moment là en concertation avec les besoins des agriculteurs



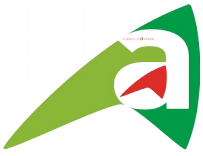
V. SUITE A DONNER

- Cette **étude fait un état des lieux de l'agriculture** sur le périmètre de projet et selon les 6 variantes possibles
- Le contexte agricole sur le secteur est marqué par des **productions spécialisées** à plus **forte valeur ajoutée**, et **sa dynamique**
- Il ressort que la **variante 5** serait la **moins impactante** pour l'agriculture, et au contraire les **variantes 2 et 1 les plus impactantes**
- Nous avons apportés des éléments objectifs **pour aider à la décision** du CD26 et la commune de Bren, en prenant en compte les enjeux agricole
- Selon le projet retenu, **il sera nécessaire de préciser les impacts individuels** sur les exploitations (enquêtes individuelles des exploitants)
- Des indemnités d'éviction seront à prévoir pour les exploitants concernés, **une évolution du protocole TGV 95 serait plus adaptée** pour mieux répondre au contexte de l'agriculture locale, et aux évolutions de l'économie agricole (cf protocole local)



ANNEXES

- Glossaire
- Cartes de présentation en format A3
- Tableaux de synthèse comparaison des impacts



Glossaire

Définition des principaux termes utilisés

- Capital Végétal : valeur des plantations pérennes (comprend l'ensemble des coûts de production avant une rentrée en production significative)
- Chef d'exploitation : personne qui dirige l'exploitation agricole
- Double actif : exploitant qui cumule une autre activité à son activité agricole (lié à l'agriculture ou non)
- EARL : Exploitation A Responsabilité Limitée = société civile à responsabilité limitée qui peut comporter plusieurs associés ou être unipersonnelle
- Exploitation Individuelle : statut d'exploitation avec responsabilité des dettes sur le patrimoine personnel et professionnel de l'exploitant
- Grandes Cultures : regroupe les céréales, oléagineux et protéagineux
- Marge Brute : Produit brut (Rendement x prix de vente) – charges opérationnelles engagées
- Parcelle de subsistance : Surface qu'il est possible de conserver pour un exploitant agricole tout en bénéficiant de la retraite (- de 4ha / à pondérer selon les productions)
- SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole qui permet une association avec des personnes non exploitantes
- Siège d'exploitation : définition opérationnelle à l'endroit des principaux bâtiments pour l'activité agricole
- Structure d'exploitation : ensemble des parcelles et bâtiments support pour l'exercice de l'activité agricole